Agissons pour l'inclusion

Revue de presse

Août 2021

SOMMAIRE

La Voix du Midi – Grand Toulouse *Paru le 22 juillet 2021*	Des casiers connectés pour le commerce local
La Dépêche du Midi *Paru le 27 juillet 2021*	Dispositif PCPE dans le sud du Tarn, c'est parti
Ladepêche.fr *Paru le 27 juillet 2021*	Dispositif PCPE dans le sud du Tarn, c'est parti
La Dépêche du Midi *Paru le 27 juillet 2021*	Echos-ci, échos-là, les arts sont dans la rue
Le Journal Toulousain *Paru le 29 juillet 2021*	Forte mobilisation des "oubliés du Ségur de la Santé" en Occitanie
L'Indépendant Catalan *Paru le 29 juillet 2021*	55 000 employés du secteur médico-social privés de revalorisation salariale
Dis-leur.fr *Paru le 30 juillet 2021*	Jeux Paralympiques : Maxime Valet de Toulouse à Tokyo à la pointe du fleuret
Le Tarn Libre *Paru le 30 juillet 2021*	Une nouvelle fresque en ville avec Echos-ci, échos-là
Petiterepublique.com *Paru le 3 août 2021*	Saint-Gaudens : Le collectif citoyen Liberté défend la cohésion sociale
Hospimedia.fr *Paru le 5 août 2021*	La crise Covid a accéléré le numérique et l'individualisation des solutions pour l'Epnak
Ladepeche.fr *Paru le 12 août 2021*	Saint-Benoît-de-Carmaux. Regard sur la saison théâtrale
La Dépêche du Midi *Paru le 12 août 2021*	Regard sur la saison théâtrale

VOIX DU MIDI TOULOUSE

Paru le 22 juillet 2021

CALMONT

ÉCONOMIE. Des casiers connectés pour le commerce local

Depuis le samedi 17 juillet, des casiers connectés ont été implantés pour faciliter les échanges commerciaux entre les habitants de la commune de Calmont.

Depuis quelques jours, une armoire bleue contenant 16 casiers a fait son apparition sur l'avenue de Nailloux, dans la commune de Calmont.

Cette armoire c'est celle de l'entreprise Kouti, qui depuis le samedi 17 juillet propose aux habitants de Calmont d'acheter et de vendre via leur application des produits du quotidien. Son pari : permettre de vendre et d'acheter local 24/24 et 7/7.

Sur Kouti, il est possible de vendre de la nourriture cuisinée si elle est stérilisée. (©Kouti)

Des casiers en libre-service

Le projet est à l'initiative de Laurent Ferré, élu à la mairie. En octobre 2019, il lance avec deux ingénieurs l'idée de mettre au point des casiers connectés en libre-service accessibles en permanence. « J'ai construit le premier prototype installé à Calmont dans mon garage. Mon fils étudiant en ingénierie s'est occupé de la partie mécanique et Victor Crenca et Mathieu Raynaud mes associés sont en charge de la partie technologique, avec le développement de l'application qui permet d'accéder aux casiers », explique-t-il.

Plus de 10 000 € d'investissement et 4 000 heures de travail auront été nécessaires pour mettre au point les casiers connectés. Après des essais et une phase de test, ils décident de créer en avril dernier leur entreprise qu'ils nomment Kouti, la traduction de casier en grec, pour lancer leur première armoire.

Vendre et acheter en un clic

L'équipe a voulu une utilisation assez simple. « Le simple impératif est d'être équipé d'un smartphone pour pouvoir télécharger l'application Kouti », souligne Laurent Ferré.

Il suffit ensuite de s'y connecter pour voir la composition des casiers pour les acheteurs et si les casiers sont vides pour les vendeurs. Une fois devant l'armoire, il faut scanner le QR code correspondant au produit, cliquer sur acheter si le prix convient, puis le casier s'ouvrira automatiquement. Pour les vendeurs, une fois l'achat validé, ils reçoivent la somme sur leur compte bancaire. « L'innovation c'est que tout est automatique et passe par l'application. Il est possible de vendre de la nourriture, des vêtements, des objets faits maison… Le but est vraiment de mettre en avant le commerce et les échanges locaux. L'armoire n'est pas encore réfrigérée mais c'est à l'étude pour proposer des produits frais ». Sur Kouti, il est possible de vendre de la nourriture cuisinée si elle est stérilisée. Il est revanche interdit vendre de l'alcool, des animaux vivants et toute sorte de produits illicites.

Une armoire pour tous

L'armoire n'est pas non plus réservée qu'aux particuliers. « Les producteurs et les agriculteurs qui veulent faire de la vente plus en direct sont en demande de ce genre de projet ».

Pareil pour d'autres structures comme l'association Agir Soigner Éduquer Insérer (ASEI) qui a manifesté son envie auprès de Kouti d'utiliser les casiers pour écouler sa production de produits maraîchers.

Les concepteurs de Kouti espèrent développer davantage de casiers dans d'autres communes et rendre l'application accessible sur IOS, le système d'exploitation Apple, en plus d'Android. Ils réfléchissent aussi à développer des moyens de paiement supplémentaires à la carte bancaire, comme Paypal par exemple.

Marine Dayssiols
marine.dayssiols@voixdumidi.fr

▲ **Application pour casiers connectés Kouti à télécharger sur Google Play.**

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 27 juillet 2021

HANDICAP

Dispositif PCPE dans le sud du Tarn, c'est parti

Une soixantaine d'acteurs du secteur social, sanitaire et médico-social se sont réunis à l'Institut Médico-Educatif de Lostanges à Navès à l'invitation d'Uvaldo Polvoreda, directeur des établissements pour enfants et adultes de l'APAJH du Tarn. Pour l'association, créée à Castres en 1972, dirigée par Florence Ferrandi et présidée par Denis Cadaux, c'était l'occasion de présenter son nouveau dispositif pour l'inclusion, le PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées.

Ce PCPE est un « outil souple, adaptable et modulaire » qui permet de soutenir des parcours de vie en apportant une réponse ajustée aux situations de personnes de plus de 16 ans porteuses d'un trouble du spectre de l'autisme ainsi qu'à leurs aidants. Quatre coordinateurs de parcours vont concevoir et organiser une réponse adaptée aux besoins de chaque personne autour de prestations individualisées, dans une visée inclusive : Sabine Massol (assistante sociale), Coralie Barthas (technicienne de l'intervention sociale et familiale), David Edwards (éducateur spécialisé) et Audrey Gibert (conseillère en économie sociale et familiale). L'enjeu de ce dispositif soutenu par l'ARS est de contribuer à l'objectif « zéro personne sans solution par une réponse accompagnée pour tous. ». Et il revient à la Maison Départementale de l'Autonomie, de délivrer une « notification » pour une durée de 9 à 12 mois renouvelables. Pour y parvenir les partenariats sont essentiels avec les acteurs du territoire ainsi que les établissements et services accompagnant des jeunes et adultes et en situation de handicap. L'aire d'intervention du PCPE de l'APAJH du Tarn couvre l'arrondissement de Castres et ses 151 communes qui vont notamment de Lavaur à Lacaune et de la Montagne Noire à la Vallée du Thoré. Des complémentarités existent avec l'équipe de PCPE de l'ASEI intervenant pour sa part dans le nord du département (arrondissement d'Albi). ■

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 27 juillet 2021

Navès. Dispositif PCPE dans le sud du Tarn, c'est parti

Les professionnels des PCPE du Tarn autour d'Uvaldo Polvoreda (Directeur à l'APAJH 81) et de Jean-Michel Tirefort (Directeur à l'ASEI)

Publié le 27/07/2021 à 05:12 , mis à jour à 07:39

Une soixantaine d'acteurs du secteur social, sanitaire et médico-social se sont réunis à l'Institut Médico-Educatif de Lostanges à Navès à l'invitation d'Uvaldo Polvoreda, directeur des établissements pour enfants et adultes de l'APAJH du Tarn. Pour l'association, créée à Castres en 1972, dirigée par Florence Ferrandi et présidée par Denis Cadaux, c'était l'occasion de présenter son nouveau dispositif pour l'inclusion, le PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées.

Ce PCPE est un "outil souple, adaptable et modulaire" qui permet de soutenir des parcours de vie en apportant une réponse ajustée aux situations de personnes de plus de 16 ans porteuses d'un trouble du spectre de l'autisme ainsi qu'à leurs aidants. Quatre coordinateurs de parcours vont concevoir et organiser une réponse adaptée aux besoins de chaque personne autour de prestations individualisées, dans une visée inclusive : Sabine Massol (assistante sociale), Coralie Barthas (technicienne de l'intervention sociale et familiale), David Edwards (éducateur spécialisé) et Audrey Gibert (conseillère en économie sociale et familiale).L'enjeu de ce dispositif soutenu par l'ARS est de contribuer à l'objectif "zéro personne sans solution

par une réponse accompagnée pour tous.". Et il revient à la Maison Départementale de l'Autonomie, de délivrer une "notification" pour une durée de 9 à 12 mois renouvelables. Pour y parvenir les partenariats sont essentiels avec les acteurs du territoire ainsi que les établissements et services accompagnant des jeunes et adultes et en situation de handicap. L'aire d'intervention du PCPE de l'APAJH du Tarn couvre l'arrondissement de Castres et ses 151 communes qui vont notamment de Lavaur à Lacaune et de la Montagne Noire à la Vallée du Thoré. Des complémentarités existent avec l'équipe de PCPE de l'ASEI intervenant pour sa part dans le nord du département (arrondissement d'Albi).

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 27 juillet 2021

Echos-ci, échos-là, les arts sont dans la rue

JOCELYNE CASTRO BARON

Un dimanche après-midi d'été sur la place des tisserands, un violoncelle, une voix, un peintre et la magie a opéré pour cette performance intitulée « Revenons à nos moutons ». Des spectateurs sous le charme qui pour un moment ont oublié la crise sanitaire, les confinements et restrictions, tout au bonheur de voir apparaître sous le pinceau de « Mendo » (Nicolas Mendoza) une fresque colorée sur le NRO (nœud de raccordement optique) récemment installé par Tarn Fibre en écoutant la voix d'Axelle Farrugia (Compagnie Madame Riton) et les accords d'Alexis Thépot sur son violoncelle. Une prestation étonnante, remarquable dans son originalité que les habitants du village, des résident(e) s de l'EHPAD Rouanet-Iché et de la maison d'enfants et de l'ASEI de St-Pons de Thomières ont beaucoup apprécié. Après le succès de « Poésie en roue libre », l'association Echos-ci, échos-là signe là une belle initiative, innovante et particulièrement bienvenue après les contraintes de ces derniers mois. Et une nouvelle fresque est apparue pour embellir le village qui en compte déjà plusieurs, certaines depuis plus de 30 ans, d'autres plus récentes réalisées par des artistes lors de précédentes éditions du festival du film documentaire « Echos d'ici, échos d'ailleurs, sur les pas de Christophe de Ponfilly ».

Echos-ci, échos-là proposera de nouvelles animations en août, dans le cadre de son projet artistique et culturel sur le territoire : samedi 7 août « Balises », une balade nocturne en forêt au départ du Domaine du Thoré avec les acteurs de la Compagnie Toiles Cirées et quelques jours plus tard, mercredi 11 août « Si mon village m'était conté », une visite « foutraque » du village pour habitant(e) s curieu (ses) x, création de la Compagnie Madame Riton. Seul, en famille, entre ami(e) s, à apprécier et partager sans modération.

Contact : 09. 80. 68. 68. 00 ou echosdudocorange. fr Site : www. echosdudoc. fr ■

LE JOURNAL TOULOUSAIN

Paru le 29 juillet 2021

Forte mobilisation des “oubliés du Ségur de la Santé” en Occitanie

29 juillet 2021 - 08:02

Plus de 120 représentants du secteur social et médico-social d’Occitanie s’allient et publient une motion, s’estimant “oubliés du Ségur de la Santé”.

Forte mobilisation des “oubliés du Ségur de la Santé” en Occitanie CC by Piqsel

Dans une alliance inédite, plus de 120 représentants du secteur social et médico-social, qui se considèrent ”oubliés du Ségur de la Santé, alertent les autorités en diffusant une motion sur la difficulté à assumer leurs missions faute de personnels correctement rémunérés.

Dans cette motion qui porte sur les revalorisations salariales, le collectif rend compte de sa “forte désillusion”, indiquant que “les revalorisations accordées permettent tout juste d’atteindre la moyenne européenne des salaires du secteur de la santé” et parlent de professionnels “discriminés”.

“Démissions, pénurie de personnels, perte d’attractivité, les difficultés du secteur social et médico-social sont connues. Le récent Ségur de la Santé a permis la mise en place d’une revalorisation salariale qui ne touche malheureusement qu’une partie des personnels concernés. Le secteur privé à but non lucratif ou “privé solidaire”, prend chaque année en charge 2,5 millions de personnes en France. En Occitanie ce sont des centaines

d'établissements et des milliers d'emplois qui permettent de soigner, accompagner, former et héberger des personnes fragiles ou handicapées", rappelle le collectif dans la Motion.

Une négociation est en cours

Philippe Jourdy, délégué régional de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP Occitanie), explique la situation : "Nous saluons les efforts consentis et la revalorisation de 183 euros nets par mois pour une partie du personnel soignant, seulement les établissements du médico-social, du handicap et du domicile n'ont absolument rien reçu. Cela concerne tout de même 55 000 salariés en Occitanie, toutes fédérations confondues. Une négociation est en cours pour 2022, mais nous sommes dans l'incertitude concernant les moyens exacts alloués".

Ainsi, selon les statuts, une infirmière en établissement sanitaire bénéficiera de la revalorisation salariale, mais pas sa collègue exerçant dans une maison d'accueil spécialisée : une situation "ingérable quand les statuts peuvent être différents au sein d'une même association".

Pas d'augmentation salariale depuis 15 ans

Selon Philippe Jourdy, "ceux qui ont été applaudis ne sont plus du tout considérés. Je ne nie pas les mesures exceptionnelles qui ont été prises, mais beaucoup de salariés manquent à l'appel et les discussions en cours semblent s'enliser. Nos personnels sont en train de partir, et il faut savoir que le secteur n'a pas connu d'augmentation salariale depuis 15 ans. Nous rencontrons de grandes difficultés en terme de recrutement et d'attractivité des métiers".

Le collectif relance donc ses revendications "pour ne pas être oublié" : "Nous sommes conscients des tensions budgétaires, mais je ne peux pas imaginer un secteur à deux vitesses avec des catégories de sous-salariés", explique Philippe Jourdy.

"On n'a jamais vu une telle mobilisation en Occitanie"

Le délégué de la FEHAP Occitanie confie : "De mémoire de professionnel, on n'a jamais vu une telle mobilisation en Occitanie. Nous avons présenté notre motion au préfet, aux directeurs départementaux de l'ARS, aux conseils départementaux, et avons reçu un accueil responsable, intéressé, voire chaleureux. Nous poursuivrons notre mobilisation en septembre pour suivre l'évolution des négociations. A l'approche des projets de lois de financement 2022, il est nécessaire de prévoir un calendrier ; nous souhaitons un échéancier, et que nos revendications ne soient pas étouffées par une 4e vague de Covid".

L'INDÉPENDANT

Paru le 29 juillet 2021

OCCITANIE

55 000 employés du secteur médico-social privés de revalorisation salariale

Les employés du secteur social et médico-social d'Occitanie, prenant en charge chaque année des centaines de milliers de personnes fragiles ou handicapées (2,5 millions en France) sont pour l'heure exclus des revalorisations de salaires décidées l'an dernier à l'issue du Ségur de la santé. Ils alertent aujourd'hui sur les conséquences à venir de leur situation.

Ils se baptisent eux-mêmes « les oubliés du Ségur » et ont écrit au gouvernement et à tous les élus des territoires avant de probablement descendre dans la rue à la rentrée.

Ces « oubliés du Ségur » sont environ 55 000 en Occitanie : éducateurs, psychologues, accompagnants, personnels administratifs ou logistiques des secteurs du handicap, du social, du domicile, de l'aide à la personne... Car, contrairement aux personnels soignants, ils ne font pas partie des professions aux salaires revalorisés par les accords du Ségur de la santé. *« 183 euros nets par mois qui équivalent à un treizième mois, c'est pas rien ,après quinze ans de diète !,* souligne, amer, Philippe Jourdy, le délégué régional de la FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne). *Mais eux, ils n'y ont pas droit ».*

Des démissions en région, « ça devient invivable »

Le délégué régional chiffre à 2,5 milliards d'euros l'enveloppe budgétaire nécessaire pour revaloriser aussi ces personnels, au niveau national.

« Ça devient invivable, prévient encore Philippe Jourdy. *Des salariés quittent leur emploi et aujourd'hui il y a des établissements où une moitié du personnel a été revalorisée et l'autre pas, il y a une discrimination entre infirmières ou médecins sanitaires et infirmières ou médecins médico-sociaux ».*

Les employés des secteurs du handicap, du social, de l'aide à la personne, du domicile... sont concernés. *Photo d'illustration Claude Boyer*

« On va descendre dans la rue »

Face à cette situation, qui peut aussi impacter la prise en charge de ces publics fragiles, isolés ou handicapés en pleine épidémie de Covid-19, le responsable régional l'assure : *« On va descendre dans la rue ». « On n'en a pas l'habitude mais on va descendre dans la rue puisqu'on peut être entendu en manifestant,* dit-il. *Aujourd'hui, face à cette quatrième vague de Covid, on continue à remplir nos missions, mais ça devient difficile, entre les départs de nos personnels et les difficultés de recrutement ».*

F. Michalak

DIS-LEUR !
VOTRE DOSE D'INFO EN OCCITANIE

Paru le 30 juillet 2021

Jeux paralympiques : Maxime Valet de Toulouse à Tokyo à la pointe du fleuret

"La médiatisation des Jeux Paralympiques de Rio était bien meilleure que celle de Londres. Ils ont fait un véritable effort. Les gens ont beaucoup regardé et leur regard sur nous a changé" Photo Florent Pervillé

Champion du monde en équipe au fleuret en 2015; champion d'Europe individuel au fleuret en 2016 ainsi qu'en équipe à l'épée en 2011; deux fois médaillé de bronze aux *Jeux Paralympiques* de Rio en 2016 (au fleuret en équipe et en individuel) : ceci n'est qu'une petite partie du palmarès de **Maxime Valet** qui pratique l'escrime en fauteuil roulant. Le 18 août, il s'envolera vers le Japon pour vivre pour la deuxième fois l'ivresse des Jeux Olympiques. En rêvant à la médaille d'or !

"Mon arme de prédilection, c'est le fleuret" indique Maxime, qui pratique également le sabre et l'épée. Ce toulousain depuis sa naissance a commencé l'escrime vers 7-8 ans, grâce à un copain qui lui a fait découvrir ce sport. Il pratique pendant 15 ans l'escrime en compétition tout en étudiant la médecine. Mais sa vie bascule en 2009….

“Personne ne m’a laissé le temps de me poser des questions”

“Avant le duel, j’ai des rituels. Vérifier les armes, le matériel, la stratégie avec le maître d’armes. Me mettre dans ma bulle et me concentrer.” Photo Luc Percival.

A 22 ans, un accident bouleverse sa vie : une chute dans un trou de chantier qui lui fera perdre l’usage de ses jambes. *“J’ai complètement perdu la mémoire sur ce qui s’est passé, même la journée de la veille. J’ai juste quelques souvenirs des pompiers, du Samu qui sont venus me secourir, après avoir été alertés par un voisin. J’ai été opéré rapidement. J’ai eu des traitements. Mais tout est un peu flou”* commente-t-il…

Le soutien de ses proches l’aide à surmonter cette épreuve, notamment son maître d’arme qui lui indique qu’il peut continuer le sport en fauteuil, au sein du même club qu’avant – le ***Toulouse Université Club Escrime***. *“Personne ne m’a laissé le temps de me poser des questions. J’ai tout de suite su que je pouvais continuer mes études, continuer à faire du sport. Quand on est en fauteuil, tout se fait, mais différemment. J’ai rapidement eu envie de reprendre la compétition parce que j’ai toujours été compétitif…”*

“Il y a très peu de différences entre l’escrime valide et l’escrime fauteuil”

En escrime fauteuil, les joueurs sont assis sur des fauteuils roulants qui sont, lorsqu’ils pratiquent à haut niveau, fabriqués sur mesure. Ils sont installés face à face, et les fauteuils sont fixés au sol. Mais les deux tireurs ne restent pas pour autant immobiles : en combat rapprochés, ils restent en mouvement au rythme de l’attaque, vers l’avant, et de la défense, vers l’arrière.

“La chance, c’est qu’il y a très peu de différences entre l’escrime valide et l’escrime fauteuil. Lorsque quelqu’un de valide teste l’escrime fauteuil, 15 minutes lui suffise pour s’adapter,” précise d’ailleurs Maxime.

Une chance qui lui permet de s’entraîner uniquement avec des sportifs valides : *“Ça me permet d’avoir des partenaires différents, physiquement plus forts. Et c’est également intéressant pour eux : la difficulté de l’escrime c’est la coordination bras/jambes. Beaucoup d’athlètes ont du mal avec ça. Alors avec le fauteuil ils peuvent se concentrer juste sur les bras. Ça permet à certains de progresser. Et à d’autres de se sentir très bons !”*

“Mon plus beau souvenir de Rio, les stades pleins à craquer…”

Maxime Valet s’entraîne avec des escrimeurs valides pour préparer les jeux Paralympiques. ici à Rio… Photo Florent Pervillé

Aujourd’hui, Maxime a 34 ans, il est médecin spécialisé en médecine du sport et pratique au Creps de Toulouse. Il est aussi le jeune papa d’une petite fille de 19 mois. C’est d’ailleurs grâce au handisport qu’il a rencontré son épouse, également escrimeuse, qui a cependant décidé d’arrêter la compétition après les jeux paralympiques de Rio.

Il sera forcé cependant de s’envoler sans sa petite famille pour le Japon, crise sanitaire oblige. *“Mon plus beau souvenir de Rio, ce sont les stades pleins à craquer, reconnaître des visages parmi le public… ça fait quelque chose. Evidemment cette année ce sera différent. On sera peut-être plus concentrés sur notre épreuve.”*, philosophe Maxime.

Objectif(s) : Les Jeux de Paris 2024… et de l’Or !

Et les projets à long terme ? “*Me qualifier pour les Jeux Paralympiques de Paris en 2024, d’y aller et d’y gagner. Et puis pour plus tard, j’aimerai aussi transmettre mon expérience. Il y a plusieurs jeunes « handi » avec qui je m’entraine et qui progressent fort. J’aimerai les aider et les voir eux aussi gagner…”* On suivra ça de près !

Le Tarn libre
Le journal du Tarn
Fondé en 1835

Paru le 30 juillet 2021

LABASTIDE-ROUAIROUX

Une nouvelle fresque en ville avec Echos-ci, échos-là

La place des tisserands, en centre ville, s'orne depuis quelques jours d'une nouvelle fresque.

Elle a été créée « en live » par le peintre Mendo (Nicolas Mendoza) par un dimanche après-midi de début juillet à l'occasion d'une performance organisée par l'association Echos-ci, échos-là intitulée « Revenons à nos moutons ». Sur un fond musical du violoncelle d'Alexis Thépot, les spectateurs venus nombreux ont écouté la voix d'Axelle Farrugia de la Compagnie Madame Riton pendant que sur le NRO (Nœud de raccordement optique) récemment installé par Tarn Fibre naissait sous les pinceaux de Mendo une fresque colorée. Une animation originale, remarquable en tous points à laquelle ont assisté de nombreux habitants du village ainsi que des résident(e) s de l'EHPAD Rouanet-Iché et de la maison d'enfants et de l'ASEI de St-Pons de Thomières (Hérault). Grâce à l'association Echos-ci, échos-là, la culture est enfin de retour dans la haute vallée du Thoré depuis mai dernier : « Poésie en roue libre », puis « D'une vallée à l'autre », le voyage en films documentaires et courts métrages entre Tarn et Hérault avec l'association Au fil des Arts de Prémian, les habitants apprécient. Et ce n'est pas terminé, en août et dans le cadre de son projet artistique et culturel sur le territoire, l'association propose samedi 7 une balade nocturne en forêt au départ du Domaine du Thoré avec les acteurs de la Compagnie Toiles Cirées : « Balises ». Quelques jours plus tard, mercredi 11, ce sera « Si mon village m'était conté », une visite « foutraque » du village pour habitant(e) s curieu (ses) x, une création de la Compagnie Madame Riton.

De beaux moments à apprécier sans modération en cette période de crise sanitaire ! [DR]

Contact : 09.80.68.68.00 ou echosdudoc@orange.fr ou www.echosdudoc.fr

Petite République.com
Informations locales du Sud Toulousain

Paru le 3 août 2021

Saint-Gaudens : Le collectif citoyen Liberté défend la cohésion sociale

Le collectif Liberté organise des rassemblements tous les mercredis à Saint Gaudens pour la défense des libertés individuelles.

Depuis quelques semaines, un collectif de citoyens s'est formé en réaction aux annonces gouvernementales concernant les nouvelles règles sanitaires restreignant les libertés individuelles, en lien avec le pass sanitaire. A l'initiative d'une dizaine de travailleurs médico-sociaux de l'ASEI (Agir Soigner Eduquer Réinsérer) de Saint-Gaudens ou d'Aurignac, et de sympathisants, le groupe a pris le nom de Collectif Liberté. « Déjà cette structure encore informelle nous permet de ne pas nous sentir seuls, souligne Tristan, de Liéoux, 47 ans, intermittent du spectacle et arboriculteur de fruitiers bio, membre du collectif. Nous avons besoin de mettre des mots sur la situation qui nous paraît être très grave et qui porte atteinte aux libertés individuelles et collectives. A partir de réactions individuelles, un constat a été établi, pointant l'impossibilité de vivre normalement sans le pass sanitaire. Autre évidence mise en lumière, il est difficile d'avoir un autre message que celui officiel, transmis par les media habituels, télévision, journaux, etc. Il nous a paru important de créer un espace où les gens puissent se réunir, se rencontrer et dire On n'est pas d'accord avec cette politique brutale. Être ensemble ne résout pas les problèmes mais ça permet d'en parler, de ne pas angoisser. »

Après avoir participé à la manifestation de Toulouse contre le pass sanitaire et la restriction des libertés, le collectif a décidé d'organiser un premier rassemblement le mercredi 28 juillet place Jean Jaurès à Saint-Gaudens, où près de 500 personnes étaient présentes, un vrai succès se félicite Tristan. Tous les mercredis, des rassemblements se tiendront au même endroit, à la même heure, avec clôture au lac de Sède pour faire le point et débattre ensemble. « Dans le calme, il y a eu des prises de parole fort intéressantes. Nous ne sommes ni complotistes ni paranoïaques ni anti-vaccination, mais nous constatons les atteintes aux libertés et la fracture qui s'instaure entre les gens. Nous réagissons contre ça. » Sans désavouer les appareils politique et les syndicats, le collectif citoyen un objectif de politique au sens premier du terme, essentiellement axé sur la cohésion sociale et la défense des libertés. « On passe maintenant à la phase de structuration du collectif, avec des commissions. Les gens viennent vers nous, ça bouge beaucoup. »

Robin, de Larroque, a adhéré au mouvement : « J'ai rejoint le collectif car il me paraît urgent et primordial de montrer qu'une grande partie de la société est en désaccord avec le passage en force de lois coercitives et liberticides en lien avec la crise sanitaire. Et ça devient très inquiétant. Nous voulons choisir la société dans laquelle on veut vivre. Bien sûr qu'il faut enrayer l'épidémie, mais pas au détriment de nos libertés fondamentales. »

HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Paru le 5 août 2021

La crise Covid a accéléré le numérique et l'individualisation des solutions pour l'Epnak

Le rapport d'activité 2020 de l'Epnak illustre l'agilité dont ont dû faire preuve les opérateurs médico-sociaux pour continuer l'accompagnement et le développement d'une offre plus inclusive et plus connectée malgré la crise sanitaire. "Est-ce que le monde d'après, dont on nous chante les louanges, sera plus accueillant pour les personnes en situation de handicap ? Est-ce qu'ils sera plus inclusif ?", interroge Emmanuel Ronot, directeur général de l'Établissement public national Antoine-Koenigswarter (Epnak) dans l'éditorial du rapport d'activité 2020. Il en fait encore le pari, quelques mois après l'entretien accordé à Hospimedia (lire notre interview), et rappelle que trois évolutions majeures ont transformé durablement l'activité de son institution en 2020 : le développement du "aller vers" ; l'accélération du développement du numérique ; et enfin la création de solutions d'urgence et de répit.

L'Epnak est aujourd'hui présent dans 14 départements métropolitains et en Guyane. (Carte Epnak)

De la crise aux communautés 360

L'accompagnement à distance est, dans certains contextes, devenu la norme, obligeant les professionnels à communiquer autrement. " Les nouvelles technologies ont été investies et ont pris une place considérable aujourd'hui note l'Epnak. Le lien entre professionnels, personnes et familles a évolué. Il s'est resserré en rapprochant les parties concernées par les projets de vie qui évoluaient au jour le jour. Il a fallu développer collectivement de la confiance, de la solidarité et un travail de coconstruction pour trouver des issues médico-sociales positives." Elles se sont formalisées parfois dans les communautés 360 que L'Epnak copilote avec l'Apajh dans l'Yonne ou avec l'association Agir, soigner, éduquer et insérer (Asei) dans le secteur de Comminges (Haute-Garonne). Par ailleurs au-delà de l'investissement concret dans les communautés 360, l'Epnak entend désormais peser dans les choix stratégiques nationaux en matière de handicap puisque, depuis janvier 2020, l'établissement siège au Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

Formation à distance

Côté numérique c'est à distance et en visioconférence que l'Epnak a organisé les activités de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH) et du Duoday. Il a également organisé en ligne ses deuxièmes et troisième hackathons, avec l'Institut national des sciences appliquées (Insa) Grand-Ouest afin de trouver des solutions innovantes pour développer l'autonomie des personnes autistes en 2020 (lire notre article) ou autour de l'habitat inclusif en 2021 (lire notre article). Mais c'est du côté de ses établissements et services de préorientation (Espo) et de réadaptation professionnelle (ESRP) que le numérique a pris

toute sa place grâce à la généralisation de la formation à distance (Faod) dès mars 2020. Depuis trois ans, l'Epnak transforme ses établissements en plateformes d'accompagnement d'orientation, de formation et d'inclusion professionnelle (Paofip). L'application mobile MyPaofip développée lors du premier hackathon organisé avec l'Insa Grand-Ouest est en cours de déploiement en Bretagne et en Normandie.

Un outil Falc plébiscité par l'administration

L'année 2020 a également été synonyme de la sortie de Lirec, outil d'aide à la rédaction et à la traduction en facile à lire et à comprendre (Falc), dont la première version a été déployée de façon accélérée pendant la crise Covid. Ce prototype mis au point avec la société Systran, leader mondial de la traduction automatique, le laboratoire en sciences cognitives de l'université Paris 8 Lutin Userlab et l'École pratique des hautes études permet une traduction instantanée en Falc. Fin 2020, la Direction interministérielle à la transformation publique (DITP) a porté son intérêt vers une évolution spécifique de Lirec pour les besoins des administrations.

Agilité dans l'urgence et le répit

Les solutions de répit et d'urgence ont répondu aux problématiques locales. Ainsi l'institut médico-éducatif (IME) des Isle à Auxerre (Yonne) a assuré une permanence d'ouverture pour l'ensemble du pôle enfance et du territoire pendant toute la durée du confinement. L'unité a également continué à accueillir, sur les périodes dites fermées, dix jeunes assurant un moment de répit pour les familles. Toujours dans l'Yonne, une équipe mobile "troubles psy" a été créée ainsi que, en partenariat avec Enfance et jeunesse en Avallonnais, la fondation La vie au grand air, une équipe mobile appelée Escale et destinée à maintenir l'accueil du jeune dans son lieu de vie. En janvier 2020, l'Epnak a ouvert la deuxième antenne des Enfantastics, service itinérant d'accueil séquentiel pour jeunes autistes (lire notre article) sur le nord-est de l'Essonne et une troisième en janvier 2021 au nord-ouest.

L'Epnak Normandie s'est investi dans la communauté 360 Covid en proposant des sessions de répit parental, en août et en octobre 2020. L'ESRP d'Oiseil (Seine-Maritime) a organisé des activités de loisirs en accueil de jour, pour des jeunes autistes de 14 à 25 ans, en lien avec le centre de loisirs. Enfin en Guyane dans le cadre du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Handicap, d'un continent à l'autre*, l'Epnak et ses partenaires ont mis en place et géré un centre d'accueil d'urgence à Saint-Laurent-du-Maroni. Ce centre, installé dans un hôtel réquisitionné pour l'ARS, a permis de désengorger le CH de l'Ouest guyanais et d'accueillir des malades Covid qui n'avaient pas les conditions optimales d'isolement chez eux.

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 12 août 2021

Saint-Benoît-de-Carmaux. Regard sur la saison théâtrale

Il est temps de souffler pour les comédiens de la compagnie Théâtre de la Dec'Ouverte et de faire le bilan de la saison écoulée avec son responsable Jean-Louis Reynès.

Tout le monde a pris ses quartiers d'été. Un bilan, des projets ?

Malgré le Covid, la compagnie a passé l'orage, elle a essuyé la tempête grâce à l'aide de certaines collectivités qui ont pris de nos nouvelles et nous ont soutenus moralement et financièrement, notamment l'intercommunalité.

Au niveau des ateliers théâtre, qu'en a-t-il été ?

J'ai maintenu les ateliers théâtre adultes, 2 pièces ont été jouées en juin "Les Cas Barrés" et les "Fugueuses" à Labastide-Gabausse, les ateliers théâtre enfants et présenté leur spectacle "Les enfants s'amusent" en juin à Labastide-Gabausse, les ateliers du Foyer de la Soleillade (ASEI). leur spectacle se fera avant la Toussaint, en plus nous avons un apport important avec Jean-Marc Rodriguez, qui donne une autre dimension au théâtre à travers le langage des signes. Nous avons essayé de tenir le cap, pour que la culture ne sombre pas et continue d'être accessible à tous en ouvrant une porte sur d'autres horizons.

Le festival les 3P'tits coups a bien eu lieu ?

Repoussé plusieurs fois, le Festival a finalement eu lieu en mai salle Balavoine de Blaye-les-Mines, 4 spectacles théâtre et 2 concerts gratuits. Les artistes malgré les risques avaient besoin de travailler, et cela nous a aussi permis de faire travailler des artistes professionnels.

Des projets ?

Dans l'avenir je souhaiterais organiser un festival de théâtre amateur, FFTA. Actuellement, nous préparons un spectacle avec Michel Mulot "La Contrebasse", de Patrick Süskind, et pour la rentrée "J'habite chez ma cousine", d'un auteur toulousain Mohamed Bounouara. Nous avons des projets, il faut tenir et garder l'espoir.

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 12 août 2021

SAINT-BENOÎT-DE-CARMAUX

Regard sur la saison théâtrale

Propos recueillis par M.-T.S., Marie-Thérèse SOREL

Il est temps de souffler pour les comédiens de la compagnie Théâtre de la Dec'Ouverte et de faire le bilan de la saison écoulée avec son responsable Jean-Louis Reynès.

Tout le monde a pris ses quartiers d'été. Un bilan, des projets ?

Malgré le Covid, la compagnie a passé l'orage, elle a essuyé la tempête grâce à l'aide de certaines collectivités qui ont pris de nos nouvelles et nous ont soutenus moralement et financièrement, notamment l'intercommunalité.

Au niveau des ateliers théâtre, qu'en a-t-il été ?

J'ai maintenu les ateliers théâtre adultes, 2 pièces ont été jouées en juin « Les Cas Barrés » et les « Fugueuses » à Labastide-Gabausse, les ateliers théâtre enfants et présenté leur spectacle « Les enfants s'amusent » en juin à Labastide-Gabausse, les ateliers du Foyer de la Soleillade (ASEI). leur spectacle se fera avant la Toussaint, en plus nous avons un apport important avec Jean-Marc Rodriguez, qui donne une autre dimension au théâtre à travers le langage des signes. Nous avons essayé de tenir le cap, pour que la culture ne sombre pas et continue d'être accessible à tous en ouvrant une porte sur d'autres horizons.

Le festival les 3P'tits coups a bien eu lieu ?

Repoussé plusieurs fois, le Festival a finalement eu lieu en mai salle Balavoine de Blaye-les-Mines, 4 spectacles théâtre et 2 concerts gratuits. Les artistes malgré les risques avaient besoin de travailler, et cela nous a aussi permis de faire travailler des artistes professionnels.

Des projets ?

Dans l'avenir je souhaiterais organiser un festival de théâtre amateur, FFTA. Actuellement, nous préparons un spectacle avec Michel Mulot « La Contrebasse », de Patrick Süskind, et pour la rentrée « J'habite chez ma cousine », d'un auteur toulousain Mohamed Bounouara. Nous avons des projets, il faut tenir et garder l'espoir. ■

Agissons pour l'inclusion

Revue de presse

Août 2021

SOMMAIRE

Faire Face
Paru le 25 août 2021
Le Depistage C'est Plus Sage

Faire Face
Paru le 25 août 2021
Pour aller plus loin

La Dépêche du Midi
Paru le 7 septembre 2021
Georges Méric en visite au collège André Malraux

Autonomia
Paru le 10 septembre 2021
STOP À LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE

La Dépêche du Midi
Paru le 11 septembre 2021
Testez les mobilités avec Wimoov

Ladepeche.fr
Paru le 11 septembre 2021
Saint-Gaudens. Testez les mobilités avec Wimoov

Thau-info.fr
Paru le 13 septembre 2021
Le street-art s'engage pour le handicap à Montpellier

faireface

Paru le 22 juillet 2021

DOSSIER

Prévention

Le dépistage, c'est plus sage

Octobre rose pour le sein, *mars bleu* pour le cancer colorectal, *Movember* pour les cancers masculins, mai pour les mélanomes... Les campagnes de sensibilisation à la détection des cancers se multiplient. Certains font même l'objet d'un dépistage organisé, simple et gratuit. Découverts tôt, ils se soignent mieux et nécessitent des traitements moins lourds. D'où l'importance d'être attentif aux changements de son corps, de faire les examens lorsqu'on y est invité et de réduire les facteurs de risque.

Mammographie

Le chiffre est éloquent : une femme sur huit risque de développer un cancer du sein. Fréquent, il provoque 12 000 décès par an. Pourtant, détecté tôt, il se soigne dans neuf cas sur dix. L'âge étant le principal facteur de risque, le dépistage est proposé aux femmes de 50 à 74 ans. Tous les deux ans, elles sont invitées à faire une mammographie, c'est-à-dire une radio des seins, un examen clinique pris en charge par l'Assurance maladie sans avance de frais.

Les femmes ayant des antécédents personnels, familiaux – cancers du sein ou des ovaires – ou une prédisposition génétique, comme les mutations BRCA1 et BRCA2, font l'objet d'une surveillance plus importante. Avec des mammographies plus tôt et plus rapprochées, complétées parfois par des IRM.

Dans tous les cas, un examen clinique annuel des seins est recommandé dès 25 ans. À noter, le surpoids et l'absence d'exercice physique constituent des facteurs de risque, tout comme l'alcool et le tabac.

© DR

Élodie Julien, 34 ans, atteinte d'une myasthénie et d'un cancer du sein.

TÉMOIGNAGE

« Je craignais de perdre en autonomie

En février 2021, j'ai détecté une masse dans un sein. Mon médecin traitant m'a prescrit échographie et mammographie. Je suis assistante dans un service d'oncologie, j'en ai donc parlé au docteur avec qui je travaille. Nous étions confiants, compte tenu de ma jeunesse et de l'absence d'antécédents. Finalement, la biopsie a révélé une tumeur dont j'ai été opérée.

J'étais inquiète et pleine de questions, surtout avec ma myasthénie. Une maladie, génétique dans mon cas, qui affaiblit mes muscles. Elle est stabilisée par un traitement et avec le cancer, je redoutais les interactions médicamenteuses. J'ai aussi, bien entendu, une fatigabilité supérieure à la normale et je craignais de perdre en autonomie. Je suis actuellement en arrêt maladie, car il y aurait trop de corrélations au travail. Impossible de gérer les émotions des patients en même temps que les miennes. »

Test des selles

Le cancer colorectal est aussi un cancer courant, le deuxième chez les femmes et le troisième chez les hommes, après ceux de la prostate et des poumons. Il fait lui aussi l'objet d'un dépistage organisé de 50 à 74 ans. L'âge étant, là encore, le facteur de risque principal, en dehors d'un facteur génétique ou de tout antécédent familial ou personnel, comme une maladie inflammatoire chronique de l'intestin.

Il s'agit d'un test immunologique simple et rapide à faire chez soi, pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie. Son but ? Détecter la présence de sang dans les selles. À partir de 50 ans, vous êtes convié par courrier à vous faire dépister. Votre médecin traitant vous remet un kit avec un tube de prélèvement,

En France, les cancers sont la première cause de décès chez l'homme et la deuxième chez la femme, après les maladies cardio-vasculaires. C'est pourquoi des programmes de dépistage organisé ont été mis en place. Celui du sein, par exemple, a été généralisé en 2004. © AdobeStock

un mode d'emploi et une enveloppe, qui doit être postée dans les 24 heures suivant la réalisation du test. Les résultats vous seront adressés ainsi qu'à votre médecin traitant dans les quinze jours. Dans 96 % des cas, le test est négatif.

Frottis et vaccination

Dernier en date (2018) sur la liste du dépistage organisé, le cancer du col de l'utérus concerne toutes les femmes de 25 à 65 ans. L'infection à papillomavirus humain (HPV) étant l'infection sexuellement transmissible la plus fréquente. Mais la plupart du temps, elle est transitoire. Dans 10 % des cas cependant, elle persiste et peut évoluer en cancer. L'examen de dépistage peut être fait par un gynécologue, un médecin généraliste, une sage-femme... Il consiste à gratter le col de l'utérus pour y prélever des cellules et les analyser. Entre 25 et 30 ans, cet examen cytologique est préconisé deux fois à un an d'intervalle, puis trois ans après le deuxième examen normal. Entre 30 et 65 ans, le dépistage s'effectue tous les cinq ans en recherchant directement la présence du virus.

Ces tests sont intégralement pris en charge par l'Assurance maladie sur présentation du courrier reçu dans le cadre du dépistage national. Une vaccination est également proposée à toutes les jeunes filles et depuis début 2021 à tous les garçons de 11 à 14 ans avec un rattrapage vaccinal possible jusqu'à 19 ans.

Dosage du PSA

Cancer le plus répandu chez l'homme : celui de la prostate, qui n'est pourtant pas systématiquement dépisté. Il concerne en effet majoritairement les hommes de plus de 70 ans et évolue souvent lentement, sur dix à quinze ans, avant que n'apparaissent des symptômes. En outre, les troubles urinaires peuvent être le signe de maladies plus courantes, comme l'hypertrophie bénigne de la prostate après 50 ans. Deux tests de dépistage existent néanmoins : la mesure du taux de PSA, une protéine normalement présente en faible quantité dans le sang, et le toucher rectal. Ils ne sont pas considérés comme hautement fiables. Il reste donc important de discuter de leur pertinence dans votre cas.

Autre cancer masculin, celui des testicules, peu fréquent mais qui touche davantage les hommes jeunes, entre 15 et 40 ans, et est moins rare chez les hommes atteints de trisomie 21. Là, comme pour les seins, la prévention passe par l'autopalpation.

Santé des femmes, prévention en établissement

Handigynéco, c'est le nom d'une étude menée par le groupe mutualiste Vyv, avec le soutien de l'ARS Île-de-France, afin d'établir un diagnostic de l'offre de soins gynécologiques pour les femmes en situation de handicap. Analyser leurs besoins, identifier les difficultés d'accès... Il en est ressorti que 85,7 % d'entre elles n'avaient jamais eu de mammographie et 26 % jamais de frottis.

De là, a débuté l'intervention de sages-femmes dans les établissements médico-sociaux. Pour y effectuer des consultations, aborder les thèmes de la vie affective et sexuelle, des violences. *« Cela nous a permis de vérifier les connaissances des femmes, de parler d'hygiène et de l'importance d'un suivi gynécologique*, explique Pauline Higgins, sage-femme chargée de mission du parcours Handigynéco. *Nous avons fait des examens* a minima, *palpations mammaires, abdominales, inspection vulvaire... Parfois plus poussés. »* Aller vers les personnes pour favoriser leur accès au soin.

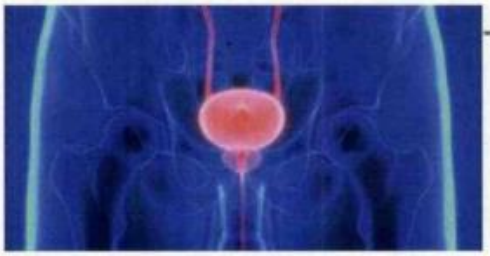

Le cancer de la prostate touche majoritairement les hommes de plus de 70 ans. © AdobeStock

Protection solaire

"Une semaine pour sauver sa peau". C'est ainsi que les dermatologues ont baptisé leur campagne de sensibilisation 2021 aux cancers du plus gros organe du corps. À cette occasion, ils examinent bénévolement les personnes qui se présentent à leur cabinet ou dans les centres installés à cet effet. Ils rappellent que ces cancers demeurent les plus courants, avec 80 000 nouveaux cas chaque année et un triplement sur trente ans.
Pour les éviter, il faut se préserver des UV. En ne s'exposant pas aux heures les plus chaudes, en portant chapeau, lunettes et vêtements.
Il est également important de consulter si vous constatez une anomalie sur la peau ou si un grain de beauté change d'aspect. Les lettres ABCDE peuvent vous aider : A pour asymétrie, B pour bords irréguliers, C comme couleur non homogène, D comme diamètre et E comme extension.

Cancer et handicap

Si l'accessibilité n'est pas toujours optimale, elle ne constitue pas le seul obstacle au dépistage et au traitement du cancer chez les personnes en situation de handicap. L'absence de culture médicale en est parfois un autre. Créée en 2012, l'association Oncodéfi, s'est ainsi donné trois missions : rassembler la documentation sur la maladie et la déficience intellectuelle, faire des recherches là où les données manquent et utiliser ces connaissances pour aider à la prise en charge.
« Les cancers sont souvent dépistés plus tardivement chez les personnes avec des déficiences, relève le docteur Daniel Satgé, anatomopathologiste et directeur d'Oncodéfi. *Les équipes se retrouvent en souffrance, désemparées avec leurs usagers en traitement. »*
D'où un travail de sensibilisation et d'accompagnement. *« Je rencontre les professionnels et les personnes, je parle des dépistages, les explique et donne des arguments pour les faire »*, explique Manon Vulcano, l'une des deux infirmières.
Autre dispositif, Handicap et Cancer – qui réunit l'association médico-sociale Asei et l'Oncopole de Toulouse – aide à la prise en charge des personnes avec un handicap mental visible ou invisible. En identifiant tous les référents, sur tous les lieux de vie du malade et en anticipant ses examens, consultations et soins. Sont ainsi renseignés si la personne est capable d'attendre ou pas, si son "oui" est fiable ou pas, etc.
« Les pictogrammes, les étiquettes de couleur servent aussi à des patients avec des tumeurs cérébrales ou ORL qui génèrent des troubles cognitifs ou de la communication. Mais également aux patients étrangers », note Anne-Cécile Rouanet, infirmière référente du projet Handicap et Cancer à l'Oncopole. Des outils pour faciliter les échanges tout en rendant le patient acteur de sa prise en charge. ▸

Corinne Manoury

© DR

Bruno Riou, 64 ans, atteint d'une sclérose en plaques et touché par deux cancers de la gorge.

TÉMOIGNAGE

« Les spécialistes ne s'occupent hélas que de leur domaine

En 2000, j'ai eu mon premier cancer de la gorge, rapidement diagnostiqué grâce à un ami ORL. Une ablation de l'amygdale gauche, une curiethérapie*... J'ai arrêté de fumer cinq ans. À l'époque, ma sclérose en plaques, dont je suis devenu patient expert, n'avait pas été diagnostiquée. En 2015, deuxième cancer de la gorge et ablation de l'amygdale droite. Entre les deux, j'ai fait une dépression, j'ai eu peur de mourir. Puis, j'ai réappris à profiter de la vie, en dépit de mes difficultés de marche, de mes problèmes urinaires... dus à la Sep.

Ce qui est compliqué avec le cancer et le handicap, c'est que les généralistes ont rarement le temps de traiter les patients dans leur globalité. Les multi-pathologies aboutissent à plusieurs consultations et les spécialistes ne s'occupent hélas que de leur domaine. La prise en charge pêche aussi du côté social. Mon épouse a également eu un double cancer. Comment pouvait-elle se débrouiller à la maison avec en plus un mari atteint d'une sclérose en plaques ? »

* Technique de radiothérapie qui permet d'irradier directement et à forte dose la zone à traiter.

faireface

Paru le 22 juillet 2021

DOSSIER

Contacts

Pour aller plus loin

Vous avez envie ou besoin d'en savoir davantage, d'obtenir des conseils ou de précieuses informations pour mieux vivre la maladie et l'après-maladie ? Voici quelques pistes qui pourront vous être utiles.

© MakiDock

Associations et fondations

• **La Ligue contre le cancer** pour trouver informations, écoute, aide et soutien. www.ligue-cancer.net

• **L'Institut national du cancer (INCa)** propose une multitude d'informations sur les facteurs de risque (onglet "prévention"), les dépistages des différents cancers (onglet "dépistage") et une entrée thématique très complète (onglet "patients et proches") qui permet de comprendre les cancers, les parcours de soins, la qualité de vie avec la maladie, s'informer sur ses droits de malade et aider un proche malade. Un test tout simple sur les facteurs de risque est en outre disponible sur www.e-cancer.fr/prevention-cancers-le-test
Institut national du cancer, 52, avenue André Morizet, 92513 Boulogne-Billancourt Cedex,
tél. : 33 (0)1 41 10 50 00, www.e-cancer.fr

• **L'association Ruban Rose,** organisatrice depuis 1994 de la campagne *Octobre rose* pour sensibiliser au cancer du sein, dispense des informations sur le dépistage, la vie avec la maladie mais aussi la recherche.
www.cancerdusein.org

• **Le mouvement caritatif Movember** vise à récolter des fonds pour la santé masculine : santé mentale et prévention du suicide, sensibilisation aux dépistages des cancers de la prostate et des testicules. Tous les mois de novembre, les hommes sont invités à se laisser pousser la moustache en signe de solidarité.
https://fr.movember.com/

• **L'association RoseUp** accompagne, informe et défend les droits des femmes touchées par le cancer pendant et après ce dernier. www.rose-up.fr

• **L'Udapei 74,** avec le centre régional de coordination des dépistages des cancers Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AuRA), a créé un quiz santé gratuit, en Facile à lire et à comprendre (FALC) pour prévenir les cancers des personnes en situation de handicap intellectuel. www.jeu-prevention-falc.fr

• **L'association Oncodéfi** réunit les données disponibles sur les cancers et la déficience intellectuelle et aide à une prise en charge optimale depuis la prévention, le dépistage, jusqu'au traitement et son suivi, chez les personnes déficientes intellectuelles via le dispositif Iscao. Deux infirmières font le lien entre les établissements médico-sociaux et les services de cancérologie. Un carnet de liaison entre l'équipe oncologique et l'équipe médico-sociale a même été créé. L'association a aussi réalisé deux livrets (gratuits sur simple demande) :
– *Monique passe une mammographie, Gilles fait un test du côlon, Leila fait un frottis* explique, à l'aide d'illustrations et de repères couleur, les différents dépistages.
– *Lucie est soignée pour un cancer* raconte le parcours de soins et les différents traitements (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie...).
Oncodéfi, Parc Euromédecine, 209, avenue des Apothicaires, 34090 Montpellier, tél. : 09 83 78 85 13, contact@oncodefi.org, www.oncodefi.org

Sites et appli

• www.cancer-mes-droits.fr, à destination des malades et des proches, un site et une application (disponible sur App Store et Google play) pour connaître leurs droits.

• www.sauver-sa-peau.fr, site de la semaine de prévention des cancers de la peau organisée, chaque année, en mai ou juin, par le syndicat national des dermatologues vénérologues. On y trouve trois rubriques : la prévention, l'auto-examen des grains de beauté et les différents types de cancers de la peau.

• www.santepubliquefrance.fr, cliquez sur "maladies-et-traumatismes", puis sur "cancers" pour accéder à des données et des statistiques sur les cancers et les dépistages.

Ligne téléphonique

• **Cancer info,** pour obtenir des conseils et des informations médicales au 0805123124, du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à 14 heures (service et appel gratuits).

Livres

• ***Ma meilleure amie a un cancer du sein***, Charlotte Pascal, Éd. Flammarion, 192 p., 18 €, à paraître le 29/09/2021. Que faut-il dire ou ne pas dire à sa meilleure amie atteinte d'un cancer du sein ? Que faut-il faire ou ne pas faire pour sa compagne se battant contre la maladie ? Un ouvrage avec un angle inédit qui s'adresse à l'entourage des personnes malades.

• ***La Maison de l'après-cancer,*** Dr Alain Toledano. Éd. Ères, 192 p., 12 €.
Ce récit est écrit à la première personne par le bâtisseur de l'Institut Rafaël. En effet, le docteur Toledano *(lire interview p. 37)*, médecin cancérologue qui défend une médecine à visage humain, propose une immersion dans cette fameuse Maison de l'après-cancer.

Publications

• **L'Assurance maladie** met à disposition des mémos concernant le dépistage, la prise en charge, le suivi, les examens, etc. Cliquez sur "Santé Comprendre et agir", puis sur la première lettre du mot recherché. www.ameli.fr

• **Le projet Handicap et Cancer** soutenu par l'INCa vise à améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes de cancer en situation de handicap à l'Institut universitaire du cancer de Toulouse Oncopole, en partenariat avec l'Asei de Ramonville-Saint-Agne. Aussi à faciliter leur suivi durant leur prise en charge. À cet effet, un guide de bonnes pratiques et des outils sont disponibles en ligne, comme des vidéos de présentation des services de l'Oncopole ou des fiches patient. **Projet Handicap et Cancer,** 1, avenue Irène Joliot Curie, 31100 Toulouse, tél. : 05 31 155999, handicapetcancer@iuct-oncopole.fr, www.handicapetcancer.fr

• **La fondation Arc** pour la recherche sur le cancer édite de nombreuses brochures d'informations qui synthétisent de façon accessible, et selon les besoins de chacun, les dernières connaissances issues de la recherche : prévention, dépistage, traitements... La collection "Mieux vivre" en collaboration avec *Rose Magazine* aborde divers thèmes tels que la nutrition, l'activité physique, la douleur... À télécharger ou à commander gratuitement sur www.fondation-arc.org

• ***Une parenthèse,*** Nathalie Rouckout, Éd. Librinova, 163 p., 13,90 €.
On croit toujours à tort que la maladie n'arrive qu'aux autres. La comédienne Nathalie Rouckout témoigne du contraire. Quand on lui découvre une tumeur de 13 millimètres cachée dans son sein droit, la réalité la frappe de plein fouet. À 43 ans, elle entame une bataille féroce pour défendre sa vie.

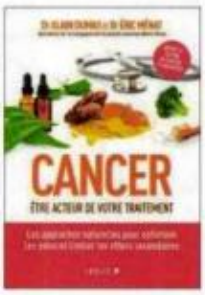

• ***Cancer : être acteur de son traitement,*** Dr Alain Dumas et Dr Éric Ménat, Éd. Leduc.S, 515 p., 21 €.
Écrit par deux médecins accompagnant depuis trentre ans des patients cancéreux, ce livre propose d'aider à affronter la maladie plutôt que de la subir. Il vise à optimiser les traitements par des approches naturelles tout en limitant leurs effets secondaires.

Johanna Amselem, Claudine Colozzi et Corinne Manoury

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 7 septembre 2021

RAMONVILLE-SAINT-AGNE

Georges Méric en visite au collège André Malraux

La visite du collège André Malraux./Photo Aurélien Ferreira / CD31

A l'occasion de la rentrée scolaire, le président du Conseil départemental, Georges Méric, et le vice-président en charge de l'Education, de la vie associative et des valeurs de la République, Vincent Gibert, ont visité les collèges haut-garonnais afin d'aller à la rencontre des élèves et des personnels des collèges.

Vendredi matin, c'est le collège André Malraux de Ramonville qui a accueilli les édiles.

Le collège André Malraux est depuis longtemps impliqué dans les dispositifs favorisant l'inclusion des collégiens en situation de handicap. L'établissement accueille des élèves et des enseignants de l'ASEI depuis 2002. Il compte seize élèves en classes ULIS et propose un parcours d'enseignement en langue des signes. Le Conseil départemental accompagne le collège pour certains frais d'interprétariat en langue des signes.

En 2021, des travaux seront menés pour intégrer un terrain de sport dans l'enceinte du collège et pour rénover les classes ULIS et les classes malentendantes. L'établissement participe au Parcours Laïque et Citoyen depuis 2016.

Paru le 10 septembre 2021

Stop à la dépendance financière

Le 16 septembre, des rassemblements auront lieu dans toute la France pour dire STOP À LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Aujourd'hui, le montant de l'AAH est calculé en fonction des ressources du couple. Ainsi, 270 000 personnes en situation de handicap en couple perçoivent une AAH réduite ou en sont privées.

📢 Les personnes concernées et les associations dénoncent depuis des années cette injustice. L'AAH n'est pas un minimum social comme les autres ; les personnes en situation de handicap doivent conserver leur autonomie financière lorsqu'elles ne peuvent pas travailler, condition intrinsèque du respect de leurs droits, de leur santé et de leur dignité.

Grâce à l'implication de nombreux parlementaires et à la forte mobilisation des personnes concernées, des associations, de personnalités de la société civile, une proposition de loi permettant d'individualiser le calcul de l'AAH (c'est-à-dire sans prendre en compte les revenus du couple), a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale en février 2020 puis au Sénat en mars 2021. Une pétition en ligne sur le site du Sénat a obtenu plus de 100 000 signatures en début d'année.

👉 Malgré cette forte mobilisation et l'accord de l'ensemble des partis politiques, le gouvernement a, en deuxième lecture, de nouveau modifié la proposition de loi en substituant à l'individualisation une mesure alternative d'augmentation du plafond de ressources. Cela ne répond pas à notre

revendication de déconjugalisation de l'AAH, soutenue par le Défenseur des droits et la commission nationale consultative des Droits de l'homme (CNCDH).

Pire, le 17 juin, le gouvernement est passé en force, avec un vote bloqué sur l'ensemble du texte, s'apparentant à un déni de démocratie et une entrave organisée au débat au sein de la représentation nationale. Il est encore temps de faire évoluer le texte, le débat parlementaire devant se poursuivre au Sénat puis une nouvelle fois à l'Assemblée nationale.

🗓️ En février 2020, lors de la conférence nationale du handicap, le Président de la République, qui a fait du handicap une priorité de son quinquennat, fixait des objectifs ambitieux : "permettre à chacune et chacun de vivre une vie digne, une vie libre" ; "continuer à aller sur le chemin de l'allocation digne pour toutes les personnes en situation de handicap" ; "ouvrir de nouveaux droits pour les personnes en situation de handicap : le droit de se marier, de se pacser, de divorcer". Nous demandons au gouvernement de mettre ces promesses en application.

Lors du comité interministériel du handicap du 5 juillet 2021, le Premier ministre a considéré que cette demande de déconjugaliser l'AAH « n'était pas illégitime »… tout en maintenant la position du gouvernement défendue à l'Assemblée nationale.

🚨 Le 16 septembre 2021, nos organisations appellent donc à des rassemblements partout en France :

➡️ pour le respect des droits et de la dignité des personnes et la reconnaissance de leur citoyenneté,
➡️ pour faire entendre la colère des personnes en situation de handicap, de leur famille et de la société civile mobilisée face à cette injustice sociale,
➡️ pour que l'individualisation de l'AAH soit définitivement votée dans le cadre d'un processus parlementaire démocratique.

⏳ Nous vous donnerons plus de détails très prochainement sur les lieux des rassemblements.

✍️ Premières organisations signataires : APF France handicap, Collectif Handicaps, Ligue des Droits de l'Homme, Fnath, Aides, Voir Ensemble, FISAF, ASEI, Vaincre La Mucoviscidose, Uniopss, CFPSAA, Santé Mentale France, Sidaction, FFDys (Fédération française des Dys), Collectif Alerte, Unanimes, Valentin Haüy, France Assos Santé, Unapei, UNAFAM

#AAH16septembre #DéconjugalisationAAH

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 11 septembre 2021

Transports

Testez les mobilités avec Wimoov

Association d'accompagnement à la mobilité, Wimoov entend participer à la fête que représente la semaine européenne de la mobilité (du 16 au 22 septembre). C'est dans ce cadre que l'association s'attachera àsensibiliser à l'utilisation de transports alternatifs à la voiture pour se déplacer.

A cette occasion, Wimoov vous emmène en voyage à Toulouse le 20 septembre. Au programme : visite de l'exposition « ça chauffe pour la planète » à l'Espace EDF du Bazacle et visite du «village des mobilités».

Le but est d'abord pédagogique : permettre de tester des modes de transport différents des habitudes et des représentations. Conseillère mobilité pour Wimoov, Karine Médous explique : «On veut aider à concevoir les déplacements autrement qu'en voiture».

Cette journée s'adresse à tous ceux qui sont intéressés par la découverte de nouveaux modes de transports, et ceux qui bénéficient des services de la quinzaine de partenaires de l'association (Pôle Emploi, Mission locale, ASEI, organisme de formation, ...).

«Besoin de mobilité»

Wimoov a pour mission d'aider l'insertion professionnelle en conseillant des personnes qui rencontrent des problèmes de mobilités, ou souhaitent changer d'habitudes de moyen de transport. L'association propose des services variés : du prêt de véhicule (voiture, vélo, scooter, trottinette) à l'étude de moyens financiers pour accéder plus facilement aux transports en commun, ou au permis de conduire, en passant par l'incitation au covoiturage.

Il s'agit aussi de voir, en fonction des besoins, quels sont les modes de transports optimaux. L'association est en pleine expansion, dans un territoire où les transports sont parfois un problème, et dans un contexte propice à l'adoption de modes de transport moins polluants que la voiture seule. «En milieu rural et dans les petites villes, il y a un énorme besoin de mobilité pour pouvoir se rendre sur un lieu de travail ou en formation», témoigne Karine Médous.

L'équipe de Wimoov vous emmène à Toulouse pour tester les mobilités.

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 11 septembre 2021

Saint-Gaudens. Testez les mobilités avec Wimoov

L'équipe de Wimoov vous emmène à Toulouse pour tester les mobilités.

Publié le 11/09/2021 à 05:13 , mis à jour à 05:21

Association d'accompagnement à la mobilité, Wimoov entend participer à la fête que représente la semaine européenne de la mobilité (du 16 au 22 septembre). C'est dans ce cadre que l'association s'attachera àsensibiliser à l'utilisation de transports alternatifs à la voiture pour se déplacer.

A cette occasion, Wimoov vous emmène en voyage à Toulouse le 20 septembre. Au programme : visite de l'exposition "ça chauffe pour la planète" à l'Espace EDF du Bazacle et visite du "village des mobilités".

Le but est d'abord pédagogique : permettre de tester des modes de transport différents des habitudes et des représentations. Conseillère mobilité pour Wimoov, Karine Médous explique : "On veut aider à concevoir les déplacements autrement qu'en voiture".

Cette journée s'adresse à tous ceux qui sont intéressés par la découverte de nouveaux modes de transports, et ceux qui bénéficient des services de la quinzaine de partenaires de l'association (Pôle Emploi, Mission locale, ASEI, organisme de formation, …).

"Besoin de mobilité"

Wimoov a pour mission d'aider l'insertion professionnelle en conseillant des personnes qui rencontrent des problèmes de mobilités, ou souhaitent changer d'habitudes de moyen de transport. L'association propose des services variés : du prêt de véhicule (voiture, vélo, scooter, trottinette) à l'étude de moyens financiers pour accéder plus facilement aux transports en commun, ou au permis de conduire, en passant par l'incitation au covoiturage.

Il s'agit aussi de voir, en fonction des besoins, quels sont les modes de transports optimaux. L'association est en pleine expansion, dans un territoire où les transports sont parfois un problème, et dans un contexte propice à l'adoption de modes de transport moins polluants que la voiture seule. "En milieu rural et dans les petites villes, il y a un énorme besoin de mobilité pour pouvoir se rendre sur un lieu de travail ou en formation", témoigne Karine Médous.

THAU INFO
LE QUOTIDIEN DU PAYS DE THAU

Paru le 13 septembre 2021

LE STREET-ART S'ENGAGE POUR LE HANDICAP À MONTPELLIER

16 septembre 2021
Place Francois Jaumes - 34070 Montpellier Plus d'une vingtaine de street-artistes et graphistes se mobilisent aux côtés d'APF France handicap Occitanie pour dire stop à la dépendance financière des personnes en situation de handicap.
A l'instar de Sanckoblack, Cox & Co, Sébastien Massé, ils sont plus d'une vingtaine à se mobiliser auprès d'APF France handicap Occitanie, association de défense des droits des personnes en situations de handicap, pour demander la déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapée. Par le vecteur et l'univers qui leurs sont propres, chaque artiste réalise une œuvre engagée pour le respect des droits des personnes en situation de handicap.

APF France handicap Occitanie demande la déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapée
Le 17 juin dernier, le gouvernement et sa majorité parlementaire ont bloqué le vote sur la déconjugalisation de l'AAH. Ils n'ont pas su saisir l'occasion historique que leur offrait le formidable mouvement citoyen et associatif en faveur de cette avancée sociale, initié depuis plusieurs mois.

Ce déni de démocratie inacceptable impacte lourdement la situation des dizaines de milliers de personnes bénéficiaires de l'AAH vivant en couple, qui sont ainsi maintenues dans une situation de dépendance financière vis-à-vis de leur partenaire.

Ce mépris des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante doit cesser ! Comme dans toutes les régions de France, APF France handicap Occitanie est mobilisée :
Pour le respect des droits et de la dignité des personnes et la reconnaissance de leur citoyenneté ;
Pour faire entendre la colère des personnes en situation de handicap, de leur famille et de la société civile mobilisée face à cette injustice sociale ;
Pour que l'individualisation de l'AAH soit définitivement votée dans le cadre d'un processus parlementaire démocratique.

L'Allocation Adulte Handicapé n'est pas un minimum social comme les autres !

Aujourd'hui, le montant de l'AAH est calculé en fonction des ressources du couple. Ainsi, 270 000 personnes en situation de handicap en couple perçoivent une AAH réduite ou en sont privées[1]. Les personnes concernées et les associations dénoncent depuis des années cette injustice. Or faut-il le rappeler : **l'AAH n'est pas un minimum social comme les autres mais bien un revenu de remplacement pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie.** Ces personnes devraient donc pouvoir conserver leur indépendance financière vis-à-vis de leur conjoint, condition intrinsèque du respect de leurs droits, de leur santé et de leur dignité.

Grâce à l'implication transpartisane de nombreux parlementaires – y compris au sein de la majorité parlementaire - et à la forte mobilisation des personnes concernées, des associations et des personnalités de la société civile, une proposition de loi permettant d'individualiser le calcul de l'AAH a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale en février 2020 puis au Sénat en mars 2021. Une pétition en ligne sur le site du Sénat a obtenu plus de 100 000 signatures en début d'année.

Le 17 juin, le vote méprisant de la majorité parlementaire a réduit au silence des milliers de personnes en situation de handicap et leurs proches. En effet, la commission des affaires sociales a adopté l'amendement du gouvernement proposant de modifier les règles de calcul de l'abattement des revenus du conjoint bénéficiaire de l'AAH. Les députés, en votant la proposition de loi avec cet amendement, ont donc maintenu le principe d'une conjugalisation !

Il est urgent de faire évoluer le texte qui sera à nouveau examiné par le Sénat le 12 octobre en 2ème lecture puis en commission mixte paritaire réunissant des représentants des deux assemblées quelques jours après.

Cette revendication de longue date, soutenue par le Défenseur des droits et la Commission nationale consultative des Droits de l'homme (CNCDH), doit être impérativement entendue.

Les organisations qui soutiennent la mobilisation du 16 septembre d'APF France handicap

Ligue des Droits de l'Homme | Aides | Sidaction | Vaincre la Muscoviscidose | Valentin Haüy | Collectif Alerte | Fnath | Voir Ensemble | France Assos Santé | FISAF | ASEI | Collectifs Handicaps | UNIOPSS | CFPSAA | Santé Mentale France | FFDys | Unanimes | Unapei | Unafam

Asei

Agissons pour l'inclusion

Revue de presse

2021

SOMMAIRE

ldh-France.org *Paru le 14 septembre 2021*	AAH : stop à la dépendance financière dans le couple
La Dépêche du Midi *Paru le 15 septembre 2021*	« Des infirmières épuisées partent en pleurant du travail »
Handicap.fr *Paru le 15 septembre 2021*	AAH : stop à la dépendance financière le 16 septembre !
Le Télégramme *Paru le 15 septembre 2021*	Déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé : un rassemblement à Brest ce jeudi
La Montagne *Paru le 15 septembre 2021*	La délégation APF France handicap du Cantal mobilisée
La Dépêche du Midi Hautes-Pyrénées *Paru le 15 septembre 2021*	Ne plus « dépendre » de son conjoint
La Nouvelle République des Pyrénées *Paru le 15 septembre 2021*	Ne plus « dépendre » de son conjoint
Ladepeche.fr *Paru le 15 septembre 2021*	"Des infirmières épuisées partent en pleurant du travail"
Le Télégramme *Paru le 15 septembre 2021*	Un rassemblement ce jeudi pour la déconjugalisation de l'AAH
La Gazette du Comminges *Paru le 15 septembre 2021*	Association d'accompagnement à la mobilité, Wimoov entend participer à la fête que représente
Hospimedia.fr *Paru le 16 septembre 2021*	Le secteur du handicap défend l'autonomie complète des bénéficiaires de l'AAH
La Dépêche du Midi Tarn-et-Garonne *Paru le 19 septembre 2021*	De nouveaux locaux pour le CMPP Ingres
Placegrenet.fr *Paru le 17 septembre 2021*	Conjugalisation de l'allocation adulte handicapé : des associations et collectifs dénoncent une véritable « injustice sociale »
Bernieshoot.fr *Paru le 21 septembre 2021*	Adom'Easy'L et PATRIMOINE accompagnent les jeunes en situation de handicap

Ligue des droits de l'Homme

Paru le 14 septembre 2021

AAH : STOP À LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE DANS LE COUPLE

Jeudi 16 septembre 2021
22 organisations appellent à manifester pour la déconjugalisation de l'AAH

Plus de 50 actions prévues sur tout le territoire national #AAH16septembre #DéconjugalisationAAH

Le 17 juin dernier, le gouvernement et sa majorité parlementaire ont bloqué le vote sur la déconjugalisation de l'AAH.
Ils n'ont pas su saisir l'occasion historique que leur offrait le formidable mouvement citoyen et associatif en faveur de cette avancée sociale, initié depuis plusieurs mois.
Ce déni de démocratie inacceptable impacte lourdement la situation des dizaines de milliers de personnes bénéficiaires de l'AAH vivant en couple, qui sont ainsi maintenues dans une situation de dépendance financière vis-à-vis de leur partenaire.
Ce mépris des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante doit cesser !
22 ORGANISATIONS[1] appellent à une journée de mobilisation jeudi 16 septembre. Plus de 50 actions se tiendront partout en France pour dire stop à la dépendance financière dans le couple !
Des manifestations partout en France pour dire stop à la dépendance financière des bénéficiaires de l'AAH
Rassemblements, manifestations, faux mariages, rencontres avec des élus locaux, sensibilisation du grand public… plus de 50 actions sont organisées en France le 16 septembre :

- Pour le respect des droits et de la dignité des personnes et la reconnaissance de leur citoyenneté ;
- Pour faire entendre la colère des personnes en situation de handicap, de leur famille et de la société civile mobilisée face à cette injustice sociale ;
- Pour que l'individualisation de l'AAH soit définitivement votée dans le cadre d'un processus parlementaire démocratique.

Un rendez-vous parisien
Point presse Place de la République à 13h30 avec les responsables des 22 organisations.
Rassemblement Place de la République à partir de 14h30, avec des prises de parole des associations et des témoignages.
Emission spéciale en direct de la radio Roue Libre.[2]

Les grands rendez-vous régionaux

À Ajaccio (2A) et Bastia (2B), organisation d'un café « protestataire » en présence de nombreux élus locaux

- À Dignes-les-Bains (04), cérémonie de mariage et de non mariage devant la MDPH
- À Gap (05), cérémonie de mariage et de non mariage sur le parvis du conseil départemental
- À Rodez (12), manifestation devant la préfecture et prises de parole
- À Marseille (13), manifestation sur le vieux port
- À Aurillac (15), rassemblement Place des droits de l'homme
- À Caen (14), manifestation jusqu'à la préfecture
- À Angoulême (16), cérémonie de non mariage et sit-in Place de l'Hôtel de Ville
- À Saintes (17), cérémonie de non mariage sur le parvis de la mairie
- À Dijon (21), manifestation jusqu'à la préfecture
- À Guéret (23), rassemblement Place Bonnyaud
- À Valence (26), rassemblement devant la préfecture de la Drôme
- À Brest (29), rassemblement devant la mairie
- À Toulouse (31), cérémonie de non mariage et réalisation d'une fresque de street art par une artiste (projet Zellipark) pour revendiquer la déconjugalisation de l'AAH
- À Auch (32), stand et distribution de tracts sur le marché, près du Jardin Ortholan
- À Bordeaux (33), célébration d'un non mariage
- À Montpellier (34), cortège de mariage et cérémonie de mariage devant la préfecture
- À Rennes (35), rassemblement Place de la République
- À Châteauroux (36), rassemblement Place de Champagne
- À Grenoble (38), conférence de presse dans les locaux de la délégation
- À Dax (40), cérémonie de non mariage sur le parvis de la mairie
- À Roanne (42), manifestation de la mairie à la préfecture
- Au Puy-en-Velay (43), rassemblement devant la préfecture de Haute-Loire
- À Orléans (45), rencontre avec des politiques
- À Agen (47), cérémonie de non mariage sur le parvis de la mairie
- À Angers (49), manifestation Place Imbach
- À Lille (59), flash mob, tribune et remise de la pétition au préfet
- À Clermont-Ferrand (63), cérémonie de non mariage sur les marches de la préfecture
- À Tarbes (65), conférence de presse interassociative
- À Strasbourg (67), rassemblement Place Kléber
- À Chambéry (73), manifestation Place de Genève
- À Annecy (74), manifestation devant la préfecture
- À Rouen (76), cérémonie de non mariage devant la préfecture
- À Parthenay (79), cérémonie de non mariage sur le parvis de la mairie
- À La Garde (83), manifestation devant la mairie
- À La Roche-sur-Yon (85), manifestation Place Napoléon
- À Limoges (87), rassemblement Place de la République

Liste non exhaustive. Retrouvez toutes les mobilisations sur FACEBOOK.

L'AAH n'est pas un minimum social comme les autres !

Aujourd'hui, le montant de l'AAH est calculé en fonction des ressources du couple. Ainsi, 270 000 personnes en situation de handicap en couple perçoivent une AAH réduite ou en sont privées[3].

Les personnes concernées et les associations dénoncent depuis des années cette injustice.
Or faut-il le rappeler : l'AAH n'est pas un minimum social comme les autres mais bien un revenu de remplacement pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie. Ces personnes devraient donc pouvoir conserver leur indépendance financière vis-à-vis de leur conjoint, condition intrinsèque du respect de leurs droits, de leur santé et de leur dignité.
Grâce à l'implication transpartisane de nombreux parlementaires – y compris au sein de la majorité parlementaire – et à la forte mobilisation des personnes concernées, des associations et des personnalités de la société civile, une proposition de loi permettant d'individualiser le calcul de l'AAH a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale en février 2020 puis au Sénat en mars 2021. Une pétition en ligne sur le site du Sénat a obtenu plus de 100 000 signatures en début d'année.
Le 17 juin, le vote méprisant de la majorité parlementaire a réduit au silence des milliers de personnes en situation de handicap et leurs proches.
En effet, la commission des affaires sociales a adopté l'amendement du gouvernement proposant de modifier les règles de calcul de l'abattement des revenus du conjoint bénéficiaire de l'AAH. Les députés, en votant la proposition de loi avec cet amendement, ont donc maintenu le principe d'une conjugalisation !
Il est urgent de faire évoluer le texte qui sera à nouveau examiné par le Sénat le 12 octobre en 2ème lecture puis en commission mixte paritaire réunissant des représentants des deux assemblées quelques jours après.
Cette revendication de longue date, soutenue par le Défenseur des droits et la Commission nationale consultative des Droits de l'homme (CNCDH), doit être impérativement entendue.

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 15 septembre 2021

SOCIAL

« Des infirmières épuisées partent en pleurant du travail »

Vincent Vidal

Ils n'étaient guère nombreux hier après-midi, devant la préfecture, pour manifester leur mécontentement face aux effectifs en baisse dans le monde de la santé et la problématique du pass sanitaire, obligatoire dès d'aujourd'hui. Moins d'une petite centaine de personnes avait répondu présent à l'appel de la CGT et de Sud. « Avant de parler du pass sanitaire obligatoire qui va poser de gros problèmes organisationnels dans les services, c'est avant tout le manque de personnel dans tous les services, qui rend le travail épuisant. Partout, c'est le flux tendu depuis des années. On ferme des services de moyens séjours, on externalise des secteurs comme la restauration, pour faire des économies. Ce n'est plus possible. Les démissions se multiplient. J'ai vu des infirmières épuisées, partir du travail en pleurant », résume le délégué syndicale CGT hôpital, Jérôme Cassan. « On ne peut plus continuer comme ça. Le système va exploser. » Et ni le Ségur, ni les promesses gouvernementales ne les font changer d'avis.

Reste l'autre épineux problème. Celui du pass sanitaire obligatoire pour tout le personnel de santé français dès aujourd'hui.

Manque de moyens et pass qui ne passe pas

« La GGT n'est pas contre la vaccination. Elle s'oppose à toute obligation. Il faut savoir que dès demain (NDLR, aujourd'hui), ceux qui refusent de se faire vacciner vont se retrouver sans salaire. Ce n'est pas admissible », ajoute le syndicaliste. C'est l'heure pour des manifestants de se regrouper devant la préfecture. On y compte les cégétistes, Sud et une poignée d'antivax. « On ne comprend plus. Il y a quelques mois, on sortait nous applaudir. Aujourd'hui, on nous traite plus bas que terre », s'insurge une syndicaliste CGT du Bon sauveur. Quand on lui rappelle qu'une grande partie de la population ne comprend pas que certains personnels soignants refusent de se faire vacciner, elle réplique : « Le gouvernement fait tout pour nous diviser, pour éviter de parler de vrais problèmes. »

Pierre Follet, lui arbore sur son tee-shirt, les couleurs de Sud. « Je suis contre l'obligation vaccinale. C'est un choix personnel car je considère qu'à mon âge, j'ai moins de trente ans, le vaccin n'a pas d'effet bénéfique. C'est mon choix et je respecte ceux des autres. Malheureusement, à partir de demain, je ne vais plus pouvoir travailler. Sans salaire, cela va être lourd à supporter. » Lui aussi revient sur le manque de moyens et de personnel. « Je travaille dans le médico-social à l'Asei depuis cinq ans. C'est un métier qui me plaît vraiment. Mais les conditions de travail deviennent compliquées pour un vrai suivi. Une fois encore, ce sont les personnes les plus vulnérables qui sont touchées. Il faut recruter en rendant ces métiers attractifs, avec des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail. Et ce n'est pas avec l'obligation du pass que l'on va y arriver. » ■

handicap.fr

Paru le 15 septembre 2021

AAH : stop à la dépendance financière le 16 septembre!

Dire stop à la dépendance financière dans le couple pour les bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) ! Un collectif de 22 associations appelle à une journée de mobilisation le 16 septembre 2021, via plus de 50 actions en France.
14 septembre 2021 • Par Handicap.fr / E. Dal'Secco

Dax, Paris, Rodez, Lille, Brest… Les partisans de la déconjugalisation de l'AAH (allocation adulte handicapé), c'est-à-dire le fait de ne plus prendre en compte les revenus du conjoint dans son calcul, promettent de faire entendre leur voix. La grande action nationale annoncée avant l'été par APF France handicap aura bien lieu dans toute la France le jeudi 16 septembre 2021 à 14h30. La mobilisation n'a fait que s'amplifier puisque 22 associations* ont rejoint ses rangs, y compris en dehors du champ du handicap. Cette revendication est également soutenue par le Défenseur des droits et la Commission nationale consultative des Droits de l'homme (CNCDH). Rassemblements, manifestations, faux mariages, rencontres avec des élus locaux, sensibilisation du grand public… plus de 50 actions sont prévues en France.

Un vote « méprisant »

Rappelons le contexte. Une proposition de loi permettant d'individualiser le calcul de l'AAH a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale en février 2020 (alors que les députés En Marche étaient en minorité), puis au Sénat (à majorité LR) en mars 2021. Une pétition en ligne sur le site du Sénat a obtenu plus de 100 000 signatures. Mais, le 17 juin 2021, le gouvernement et sa majorité parlementaire à l'Assemblée ont, cette fois-ci, bloqué le vote, dans des circonstances jugées « *méprisantes* » et suscitant un tollé puisque les députés de l'opposition ont quitté l'hémicycle (article en lien ci-dessous). A la place, Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat au Handicap, a proposé un abattement forfaitaire applicable dès le 1er

janvier 2022 qui, certes, sera plus avantageux pour certains couples mais ne répond en rien aux revendications initiales des personnes concernées. « I*ls n'ont pas su saisir l'occasion historique que leur offrait le formidable mouvement citoyen et associatif en faveur de cette avancée sociale initié depuis plusieurs mois »,* déplore le collectif. Selon lui, « *ce déni de démocratie inacceptable impacte lourdement la situation des dizaines de milliers de bénéficiaires de l'AAH vivant en couple, qui sont ainsi maintenus dans une situation de dépendance financière vis-à-vis de leur partenaire* ». Ainsi, ils seraient 270 000 à percevoir une AAH réduite ou à en être privés.

12 octobre, nouvelle chance !

Cette mobilisation se tient à moins d'un mois d'une nouvelle échéance particulièrement attendue. En effet, le 12 octobre (et le 6 en commission des Affaires sociales), les Sénateurs reviennent à la charge en remettant cette proposition de loi sur le tapis, dans le cadre d'une niche parlementaire LR (article en lien ci-dessous). Nul doute qu'ils maintiendront leur position initiale. En l'absence de consensus entre les deux parlements, une fois le texte examiné à deux reprises par chacun d'eux, il devra être discuté en Commission paritaire mixte (CPM) qui réunit sept députés et sept sénateurs désignés par les présidents des commissions des Affaires sociales. Mais, avec une telle division, comment parvenir à un consensus ? « *Il est encore temps de faire évoluer le texte »*, assure néanmoins le collectif, qui invite les Français à rejoindre le mouvement, notamment sur les réseaux sociaux via #AAH16septembre et #DéconjugalisationAAH.

En pratique

La liste des rassemblements est disponible sur le site d'APF France handicap (en lien ci-dessous). Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres infos sont disponibles sur la page Facebook de la mobilisation (lien ci-dessous). A Paris, le rassemblement aura lieu place de la République à 14h30. Une émission spéciale sera diffusée en direct sur *Roue Libre* www.twitch.tv/radio_rouelibre), radio qui a vu le jour durant le premier confinement dans le but de garder le lien avec les personnes en situation de handicap et de rompre leur isolement.

**APF France handicap, AIDES, Asei, CFPSAA, CH(s)OSE, Collectif Alerte, Collectif Handicaps, Fédération Santé Mentale France, FFDys, Fisaf, Fnath, France Assos Santé, Ligue des Droits de l'Homme, Sidaction, Solidarité Sida, Unafam, Unanimes, Unapei, Uniopss, Vaincre La Mucoviscidose, Valentin Haüy, Voir Ensemble.*

Le Télégramme

Paru le 15 septembre 2021

Déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé : un rassemblement à Brest ce jeudi

Opposées au calcul de l'allocation aux adultes handicapés et en couple, plusieurs associations manifesteront ce jeudi, à Brest, comme ailleurs en France.

Ce jeudi 16 septembre, à 12 h, place de la Liberté, à Brest, l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam) manifestera, aux côtés d'autres associations. La raison ? « Dire stop à la dépendance financière des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ». Selon les signataires (1) de l'appel à manifester, « aujourd'hui, le montant de l'AAH est calculé en fonction des ressources du couple. Ainsi, 270 000 personnes en situation de handicap en couple perçoivent une AAH réduite ou en sont privées ».

« Il est encore temps »

Ils regrettent le passage en force du gouvernement, le 17 juin dernier, sur la proposition de loi permettant d'individualiser le calcul de l'AAH « avec un vote bloqué sur l'ensemble du texte ». Alors que le débat parlementaire doit se poursuivre sur le sujet, les signataires affirment qu' « il est encore temps de faire évoluer le texte ». À noter que d'autres manifestations sont prévues ailleurs en France.

(1) APF France handicap, Collectif Handicaps, Ligue des Droits de l'Homme, Fnath, Aides, Voir Ensemble, Fisaf, Asei, Vaincre La Mucoviscidose, Uniopss, CFPSAA, Santé Mentale France, Sidaction, FFDys, Collectif Alerte, Unanimes, Valentin Haüy, France Assos Santé, Unapei, Unafam, CH(s) OSE.

LA MONTAGNE

Paru le 15 septembre 2021

RASSEMBLEMENT DEMAIN

La délégation APF France handicap du Cantal mobilisée

Un appel interassociatif à manifester a été lancé pour dénoncer la déconjugalisation de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), c'est-à-dire l'arrêt de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH.

« Le 17 juin dernier, le gouvernement et sa majorité parlementaire ont bloqué le vote sur la déconjugalisation de l'AAH. Ils n'ont pas su saisir l'occasion historique que leur offrait le formidable mouvement citoyen et associatif en faveur de cette avancée sociale, initié depuis plusieurs mois. Ce déni de démocratie inacceptable impacte lourdement la situation des dizaines de milliers de personnes bénéficiaires de l'AAH vivant en couple, qui sont ainsi maintenues dans une situation de dépendance financière vis-à-vis de leur partenaire », dénonce les vingt organisations (*) qui appellent à cette journée de mobilisation nationale.

À cette occasion, la délégation APF France handicap du Cantal organise un rassemblement place des Droits-de-l'Homme, à Aurillac, demain, de 14 heures à 17 heures, pour dire « stop à la dépendance financière des bénéficiaires de l'AAH ».

Place des Droits-de-l'Homme pour « faire entendre la colère »

La délégation APF est mobilisée « pour faire entendre la colère des personnes en situation de handicap, de leur famille et de la société civile mobilisée face à cette injustice sociale » et « pour que l'individualisation de l'AAH soit définitivement votée dans le cadre d'un processus parlementaire démocratique ». ■

(*) APF France handicap, AIDES, Asei, CFPSAA, Collectif Alerte, Collectif Handicaps, Fédération santé mentale, France, FFDys, Fisaf, Fnath, France Assos santé, Ligue des droits de l'Homme, Sidaction, Unafam, Unanimes, Unapei, Uniopss, Vaincre la mucoviscidose, Valentin Haüy, Voir Ensemble.

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 15 septembre 2021

allocation adulte handicapé

Ne plus « dépendre » de son conjoint

l'essentiel

Depuis des années, l'APF France Handicap se mobilise pour faire cesser la conjugalisation de l'AAH. Une loi devait être votée en ce sens, mais ça bloque encore...

Autour de l'APF France Handicap, de nombreuses associations soutiennent le mouvement. Une manifestation physique se tiendra ce jeudi, place du marché à Auch./Photo C.V.

Une personne en situation de handicap reçoit une allocation appelée AAH (Allocation Adulte Handicapé), d'un montant maximal de 903,60 €. Maximal, parce que dans son calcul sont pris en compte les revenus du conjoint. « En clair, l'allocation est dégressive dès que le conjoint perçoit un salaire de 1 635 € bruts, soit le Smic, et elle devient nulle si le conjoint perçoit plus de 2 270 € bruts », expliquent Marie-Christine Huin et Odile Le Galliote, de l'APF France Handicap 65. « De fait, les personnes handicapées sont économiquement dépendantes de leur conjoint. Déjà qu'elles n'ont pas beaucoup d'autonomie… C'est totalement injuste, c'est comme si on amputait le salaire ou la retraite de quelqu'un au prétexte que son conjoint gagne bien sa vie. Et puis l'AAH est une allocation spéciale, elle concerne des personnes qui ne sont pas en capacité de travailler. C'est une question de dignité. »

Mobilisation ce jeudi

Une question qui est souvent revenue sur le tapis, déjà en 2018, une proposition de loi visant à « déconjugaliser » l'AAH n'avait pas passé le cap de l'Assemblée Nationale. Puis, après proposition (notamment de Jeanine Dubié, très impliquée sur le sujet) en 2021, une loi est enfin votée, confirmée par le Sénat, mais lors de son second passage devant l'Assemblée Nationale, un amendement tarabiscoté déposé par le gouvernement revient quasiment à la situation antérieure !

Cette situation entièrement inéquitable entraîne les divorces « de façade » de certains couples afin d'éviter cette décote de l'AAH. Maintenant, le texte doit retourner devant le Sénat le 12 octobre, c'est le pourquoi de cette mobilisation du 16 septembre. « Nous inondons l'Elysée, le président et son épouse, de courriers, nous serons très actifs sur les réseaux sociaux. Par exemple, nous avons « réécrit » la chanson Le déserteur de Boris Vian, en la rebaptisant « Le conjugalisé », afin d'attirer l'attention du plus grand nombre et faire cesser cette injustice qui affecte plus de 270 000 personnes handicapées dans notre pays. »

Il est possible de soutenir le mouvement sur le site de l'APF France Handicap.

Christian Vignes

Le soutien de 20 organisations

Bien sûr, c'est l'APF France Handicap qui est à l'initiative, mais l'action est également soutenue par : AIDES, l'Asei, la CFPSAA, le Collectif Alerte, le Collectif Handicaps, la Fédération Santé Mentale France, la FFDys, la Fisaf, la Fnath, France Assos Santé, la Ligue des Droits de l'Homme, le Sidaction, l'Unafam, Unanimes, l'Unapei, l'Uniopss, Vaincre la mucoviscidose, Valentin Haüy, Voir Ensemble. Et localement, Autisem 65, et la CLCV 65 soutiennent également le mouvement.

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE des Pyrénées

Paru le 15 septembre 2021

allocation adulte handicapé

Ne plus « dépendre » de son conjoint

L'essentiel

Depuis des années, l'APF France Handicap se mobilise pour faire cesser la conjugalisation de l'AAH. Une loi devait être votée en ce sens, mais ça bloque encore...

Une personne en situation de handicap reçoit une allocation appelée AAH (Allocation Adulte Handicapé), d'un montant maximal de 903,60 €. Maximal, parce que dans son calcul sont pris en compte les revenus du conjoint. « En clair, l'allocation est dégressive dès que le conjoint perçoit un salaire de 1 635 € bruts, soit le Smic, et elle devient nulle si le conjoint perçoit plus de 2 270 € bruts », expliquent Marie-Christine Huin et Odile Le Galliote, de l'APF France Handicap 65. « De fait, les personnes handicapées sont économiquement dépendantes de leur conjoint. Déjà qu'elles n'ont pas beaucoup d'autonomie... C'est totalement injuste, c'est comme si on amputait le salaire ou la retraite de quelqu'un au prétexte que son conjoint gagne bien sa vie. Et puis l'AAH est une allocation spéciale, elle concerne des personnes qui ne sont pas en capacité de travailler. C'est une question de dignité. »

Autour de l'APF France Handicap, de nombreuses associations soutiennent le mouvement. Une manifestation physique se tiendra ce jeudi, place du marché à Auch./Photo C.V.

Mobilisation ce jeudi

Une question qui est souvent revenue sur le tapis, déjà en 2018, une proposition de loi visant à « déconjugaliser » l'AAH n'avait pas passé le cap de l'Assemblée Nationale. Puis, après proposition (notamment de Jeanine Dubié, très impliquée sur le sujet) en 2021, une loi est enfin votée, confirmée par le Sénat, mais lors de son second passage devant l'Assemblée Nationale, un amendement tarabiscoté déposé par le gouvernement revient quasiment à la situation antérieure !

Cette situation entièrement inéquitable entraîne les divorces « de façade » de certains couples afin d'éviter cette décote de l'AAH. Maintenant, le texte doit retourner devant le Sénat le 12 octobre, c'est le pourquoi de cette mobilisation du 16 septembre. « Nous inondons l'Elysée, le président et son épouse, de courriers, nous serons très actifs sur les réseaux sociaux. Par exemple, nous avons « réécrit » la chanson Le déserteur de Boris Vian, en la rebaptisant « Le conjugalisé », afin d'attirer l'attention du plus grand nombre et faire cesser cette injustice qui affecte plus de 270 000 personnes handicapées dans notre pays. »

Il est possible de soutenir le mouvement sur le site de l'APF France Handicap.

Christian Vignes

Le soutien de 20 organisations

Bien sûr, c'est l'APF France Handicap qui est à l'initiative, mais l'action est également soutenue par : AIDES, l'Asei, la CFPSAA, le Collectif Alerte, le Collectif Handicaps, la Fédération Santé Mentale France, la FFDys, la Fisaf, la Fnath, France Assos Santé, la Ligue des Droits de l'Homme, le Sidaction, l'Unafam, Unanimes, l'Unapei, l'Uniopss, Vaincre la mucoviscidose, Valentin Haüy, Voir Ensemble. Et localement, Autisem 65, et la CLCV 65 soutiennent également le mouvement.

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 15 septembre 2021

"Des infirmières épuisées partent en pleurant du travail" selon Jérôme Cassan, délégué syndical CGT

Les manifestants devant la préfecture pour demander plus de moyens pour la santé et la non-obligation du pass sanitaire. Photo DDM

Publié le 15/09/2021 à 05:12 , mis à jour à 08:53

Ils n'étaient guère nombreux hier après-midi, devant la préfecture, pour manifester leur mécontentement face aux effectifs en baisse dans le monde de la santé et la problématique du pass sanitaire, obligatoire dès d'aujourd'hui. Moins d'une petite centaine de personnes avait répondu présent à l'appel de la CGT et de Sud. "Avant de parler du pass sanitaire obligatoire qui va poser de gros problèmes organisationnels dans les services, c'est avant tout le manque de personnel dans tous les services, qui rend le travail épuisant. Partout, c'est le flux tendu depuis des années. On ferme des services de moyens séjours, on externalise des secteurs comme la restauration, pour faire des économies. Ce n'est plus possible. Les démissions se multiplient. J'ai vu des infirmières épuisées, partir du travail en pleurant", résume le délégué syndicale CGT hôpital, Jérôme Cassan. "On ne peut plus continuer comme ça. Le système va exploser." Et ni le Ségur, ni les promesses gouvernementales ne les font changer d'avis.

Reste l’autre épineux problème. Celui du pass sanitaire obligatoire pour tout le personnel de santé français dès aujourd’hui.

Manque de moyens et pass qui ne passe pas

"La GGT n’est pas contre la vaccination. Elle s’oppose à toute obligation. Il faut savoir que dès demain (NDLR, aujourd’hui), ceux qui refusent de se faire vacciner vont se retrouver sans salaire. Ce n’est pas admissible", ajoute le syndicaliste. C’est l’heure pour des manifestants de se regrouper devant la préfecture. On y compte les cégétistes, Sud et une poignée d’antivax. "On ne comprend plus. Il y a quelques mois, on sortait nous applaudir. Aujourd’hui, on nous traite plus bas que terre", s’insurge une syndicaliste CGT du Bon sauveur. Quand on lui rappelle qu’une grande partie de la population ne comprend pas que certains personnels soignants refusent de se faire vacciner, elle réplique : "Le gouvernement fait tout pour nous diviser, pour éviter de parler de vrais problèmes."

Pierre Follet, lui arbore sur son tee-shirt, les couleurs de Sud. "Je suis contre l’obligation vaccinale. C’est un choix personnel car je considère qu’à mon âge, j’ai moins de trente ans, le vaccin n’a pas d’effet bénéfique. C’est mon choix et je respecte ceux des autres. Malheureusement, à partir de demain, je ne vais plus pouvoir travailler. Sans salaire, cela va être lourd à supporter." Lui aussi revient sur le manque de moyens et de personnel. "Je travaille dans le médico-social à l’Asei depuis cinq ans. C’est un métier qui me plaît vraiment. Mais les conditions de travail deviennent compliquées pour un vrai suivi. Une fois encore, ce sont les personnes les plus vulnérables qui sont touchées. Il faut recruter en rendant ces métiers attractifs, avec des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail. Et ce n’est pas avec l’obligation du pass que l’on va y arriver."

Le Télégramme

Paru le 15 septembre 2021

Un rassemblement ce jeudi pour la déconjugalisation de l'AAH

Ce jeudi, à 12 h, place de la Liberté, à Brest, l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam) manifestera, aux côtés d'autres associations. La raison ? « Dire stop à la dépendance financière des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ». Selon les signataires [1] de l'appel à manifester, « aujourd'hui, le montant de l'AAH est calculé en fonction des ressources du couple. Ainsi, 270 000 personnes en situation de handicap en couple perçoivent une AAH réduite ou en sont privées ».

Ils regrettent le passage en force du gouvernement, le 17 juin dernier, sur la proposition de loi permettant d'individualiser le calcul de l'AAH « avec un vote bloqué sur l'ensemble du texte ». Alors que le débat parlementaire doit se poursuivre sur le sujet, les signataires affirment qu'« il est encore temps de faire évoluer le texte ». À noter que d'autres manifestations sont prévues ailleurs en France.

[1] *APF France handicap, Collectif Handicaps, Ligue des Droits de l'Homme, Fnath, Aides, Voir Ensemble, Fisaf, Asei, Vaincre La Mucoviscidose, Uniopss, CFPSAA, Santé Mentale France, Sidaction, FFDys, Collectif Alerte, Unanimes, Valentin Haüy, France Assos Santé, Unapei, Unafam, CH(s) OSE.*

laGazette DU COMMINGES

Paru le 15 septembre 2021

Association d'accompagnement à la mobilité, Wimoov entend participer à la fête que représente

Association d'accompagnement à la mobilité, Wimoov entend participer à la fête que représente la Semaine européenne de la mobilité (du 16 au 22 septembre). C'est dans ce cadre que l'association s'attachera à sensibiliser à l'utilisation de transports alternatifs à la voiture pour se déplacer.

À cette occasion, Wimoov vous emmène en voyage à Toulouse le 20 septembre. Au programme : visite de l'exposition « ça chauffe pour la planète » à l'Espace EDF du Bazacle et visite du « village des mobilités ».

Le but est d'abord pédagogique : permettre de tester des modes de transport différents des habitudes et des représentations. Conseillère mobilité pour Wimoov, Karine Médous explique « On veut aider à autrement qu'en voiture ».

Cette journée s'adresse à tous ceux qui sont intéressés par la découverte de nouveaux modes de transport, et ceux qui bénéficient des services de la quinzaine de partenaires de l'association (Pôle Emploi, Mission locale, ASEI, organisme de formation, …).

Besoin de mobilité

Wimoov a pour mission d'aider l'insertion professionnelle en conseillant des personnes qui rencontrent des problèmes de mobilité ou souhaitent changer d'habitudes de moyen de transport. L'association propose des services variés : du prêt de véhicule (voiture, vélo, scooter, trottinette) à l'étude de moyens financiers pour accéder plus facilement aux transports en en passant par l'incitation au covoiturage.

Il s'agit aussi de voir, en fonction des besoins, quels sont les modes de transport optimaux. L'association est en pleine expansion, dans un territoire où les transports sont parfois un problème, et dans un contexte propice à l'adoption de modes de transport moins polluants que la voiture seule. « En milieu rural et dans les petites villes, il y a un énorme besoin de mobilité pour pouvoir se rendre sur un lieu de travail ou en formation », témoigne Karine Médous. ■

HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Le secteur du handicap défend l'autonomie complète des bénéficiaires de l'AAH

Ce 16 septembre, usagers et représentants ont manifesté pour faire valoir la déconjugalisation de l'AAH. Une mesure de justice sociale selon eux, qui leur permettrait de vivre en réelle autonomie. Suffisant pour faire plier le Gouvernement ?

La mobilisation sociale à l'œuvre. Ce 16 septembre, vingt et une organisations* du secteur du handicap sont descendues dans les rues de France pour défendre la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé (AAH). Prévue par l'article 3 de la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale, la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH avait été retoquée lors de la deuxième lecture du texte à l'Assemblée nationale, le 17 juin dernier, par recours du Gouvernement à un vote bloqué (lire notre article). Décriée par les partisans de la déconjugalisation, la manœuvre parlementaire s'est traduite par l'instauration d'un abattement forfaitaire. Mais les associations entendent bien faire entendre raison à l'exécutif.

Ce 16 septembre, usagers et représentants associatifs se sont mobilisés à travers la France pour que le Gouvernement concède la déconjugalisation de l'AAH. À Paris, les manifestants se tiennent prêts. (Agathe Moret/Hospimedia)

Le positionnement " contradictoire " de l'exécutif Rappelant à l'envi que l'AAH n'est pas un minimum social comme les autres et que ses bénéficiaires doivent pouvoir jouir d'une indépendance financière vis-à-vis de leur conjoint — " condition intrinsèque du respect de leurs droits, de leur santé et de leur dignité —, associations, fédérations et militants ont organisé plus de cinquante actions sur le territoire. À Paris, c'est place de la République que les forces vives se sont réunies. À quelques minutes du départ de la manifestation, les porte-paroles s'expriment devant la presse. " Cela fait des décennies que nous demandons de déconjugaliser l'AAH ", débute Pascale Ribes, présidente d'APF France Handicap, en évoquant " une véritable injustice Malheureusement, le Gouvernement reste sourd, imperméable à nos revendications ", poursuit-elle. Ce positionnement de l'exécutif, estime quant à lui Arnaud de Broca, président du Collectif handicaps, frise l'incohérence. " Nous voyons des discours assez contradictoires d'un Gouvernement qui prône l'autonomie et l'inclusion mais refuse sur une mesure concrète de franchir le pas ", s'étrangle-t-il alors que Christophe Devys, président du Collectif Alerte, fustige le maintien dans le socle social d'une mesure " archaïque Il est encore temps L'individualisation de l'AAH constitue pourtant une mesure populaire. Soutenue par de nombreux parlementaires de tous les bords, mais également par le défenseur des droits, le Comité des droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations unies (Onu) et la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), celle-ci résiste néanmoins encore à la ténacité d'un G ouvernement " isolé ", pour Arnaud de Broca. " Il y avait une occasion en or de trouver un consensus sur ce texte

[...] c'est une occasion manquée terrible ", complète Christophe Devys. Dans ce contexte, les organisations estiment " qu'il est encore temps de faire évoluer " la proposition de loi, dont l'examen en deuxième lecture au Sénat est prévu le 12 octobre. " Il ne saurait y avoir de sous-citoyen, le Gouvernement doit revenir au premier vote, insiste Gérard Raymond, président de France asso santé. Chacun, chacune doit pouvoir vivre décemment et être acteur de sa santé indépendamment de sa situation sociale ou physique.

La mobilisation citoyenne, à l'origine même de la remise de la proposition de loi à l'agenda sénatorial

(lire notre article), suffira-t-elle à faire flancher le Gouvernement ? Dans la négative, les défenseurs de la mesure pourront reporter leurs espoirs sur un nouveau véhicule législatif : la proposition de loi visant à plus de justice et d'autonomie en faveur des personnes en situation de handicap (lire notre article). Portée par les députés Les Républicains Aurélien Pradié (Lot) et Damien Abad (Ain), celle-ci entend saisir " la dernière opportunité qui nous est donné d'agir avant la fin de la législature " pour faire avancer le débat en la matière . En cas d'échec, le Collectif handicaps se tient déjà prêt : " Nous reviendrons vers [les partis politiques] au moment des élections présidentielles

Pour une étude d'impact par le CNCPH D'après les fédérations, le débat souffre d'un manque de chiffrage précis de la mesure de déconjugalisation. " Les sources disponibles relatives à l'impact financier [de la mesure] semblent aujourd'hui lacunaires ", détaillait APF France handicap dans son argumentaire de septembre dernier. Le rapport sur la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale estimait son coût à 700 millions d'euros (M€), avec 44 000 perdants sur les 270 000 allocataires en couple. L'association juge cependant qu'" il serait judicieux de demander une étude d'impact pour mesurer " l'effet de la déconjugalisation pour identifier le nombre de personnes concernées et l'impact financier selon les situations des couples. " Cela pourrait être un des axes de travail des futures assises sur les ressources des personnes en situation de handicap que doit initier le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH). " Et l'organisation de plaider plus largement pour l'évolution de l'AAH vers un revenu individuel d'existence ou vers une prestation de sécurité sociale non contributive.

* APF France handicap, Aides, Asei, CFPSAA, CH(s)OSE, Collectif Alerte, Collectif handicaps, Fédération santé mentale France, FFDys, Fisaf, Fnath, France Assos Santé, Ligue des Droits de l'Homme, Sidaction, Unafam, Unanimes, Unapei, Uniopss, Vaincre La Mucoviscidose, Valentin Haüy, Voir Ensemble.

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 19 septembre 2021

social-éducatif

De nouveaux locaux pour le CMPP Ingres

En 2021, le CMPP Ingres (centre médico-psycho-pédagogique) de Montauban, géré par l'ASEI (Agir, Soigner, Éduquer, Inclure), a créé une antenne sur la commune de Caussade pour élargir l'offre de soins à l'Est du département de Tarn-et-Garonne. L'inauguration des nouveaux locaux a eu lieu vendredi dernier en présence du sénateur Pierre-Antoine Lévi, du maire Gérard Hébrard accompagné de l'adjointe aux affaires sociales Danièle David, de Franck Nivaud, responsable de pôle à l'ARS (agence régionale de santé) et de nombreux partenaires de la structure. Dans son intervention, la présidente de l'ASEI, Nadine Barbottin rappelait que le projet avait été initié, il y a quatre ans, afin de répondre au plus près aux besoins des familles pour mieux les accompagner et se déployer autrement, dans un vrai rôle d'aménageur du territoire fonctionnant en réseau. « Cette vision qui est la nôtre a mené à cette ouverture » concluait-elle.

Lors de l'intervention de la présidente de l'ASEI./photo DDM, Jean-Marc Barloy

Les élus prennent la parole...

Suivaient les interventions de Gérard Hébrard et Pierre-Antoine Lévi, puis de Valérie Pouget-Gazut, directrice de bassin Tarn-et-Garonne et de Philippe Jourdy, directeur général de l'ASEI. Symboliquement, le ruban inaugural était coupé par trois jeunes enfants avant la visite commentée des locaux. L'antenne caussadaise du centre médico-psycho-pédagogique est située au 6, impasse des Condamines, ouverte du mardi au vendredi de 8 heures à 18 heures. Tél. 05 63 03 79 74 ou 05 63 03 68 66 ; cmpp.ingres@asei.asso.fr

L'ASEI a pour objet, l'accompagnement, l'éducation, l'insertion des personnes en situation de handicap et des personnes dépendantes et fragilisées. La gestion de ces activités constitue un moyen au service d'objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et thérapeutiques qu'elle poursuit auprès des personnes qu'elle accompagne. En recherche constante d'innovation, l'association développe son offre de services, met en place des dispositifs et des partenariats avec les autres acteurs de son territoire. L'ASEI est un acteur de l'économie sociale et solidaire dont la mission est plus que jamais centrée sur l'accompagnement de la personne, dans la construction de son projet de vie, à tous les âges de la vie. Internet : https://www.asei.asso.fr/

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Paru le 19 septembre 2021

De nouveaux locaux pour le Centre médico-psycho-pédagogique Ingres à Caussade

Lors de l'intervention de la présidente de l'ASEI. photo DDM, Jean-Marc Barloy

Publié le 19/09/2021 à 05:11 , mis à jour à 09:47

En 2021, le CMPP Ingres (centre médico-psycho-pédagogique) de Montauban, géré par l'ASEI (Agir, Soigner, Éduquer, Inclure), a créé une antenne sur la commune de Caussade pour élargir l'offre de soins à l'Est du département de Tarn-et-Garonne. L'inauguration des nouveaux locaux a eu lieu vendredi dernier en présence du sénateur Pierre-Antoine Lévi, du maire Gérard Hébrard accompagné de l'adjointe aux affaires sociales Danièle David, de Franck Nivaud, responsable de pôle à l'ARS (agence régionale de santé) et de nombreux partenaires de la structure. Dans son intervention, la présidente de l'ASEI, Nadine Barbottin rappelait que le projet avait été initié, il y a quatre ans, afin de répondre au plus près aux besoins des familles pour mieux les accompagner et se déployer autrement, dans un vrai rôle d'aménageur du territoire fonctionnant en réseau. "Cette vision qui est la nôtre a mené à cette ouverture" concluait-elle.

Les élus prennent la parole...

Suivaient les interventions de Gérard Hébrard et Pierre-Antoine Lévi, puis de Valérie Pouget-Gazut, directrice de bassin Tarn-et-Garonne et de Philippe Jourdy, directeur général de l'ASEI. Symboliquement, le ruban inaugural était coupé par trois jeunes enfants avant la visite commentée des locaux. L'antenne caussadaise du centre médico-psycho-pédagogique est située au 6, impasse des Condamines, ouverte du mardi au vendredi de 8 heures à 18 heures. Tél. 05 63 03 79 74 ou 05 63 03 68 66 ; **cmpp.ingres@asei.asso.fr**

L'ASEI a pour objet, l'accompagnement, l'éducation, l'insertion des personnes en situation de handicap et des personnes dépendantes et fragilisées. La gestion de ces activités constitue un moyen au service d'objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et thérapeutiques qu'elle poursuit auprès des personnes qu'elle accompagne. En recherche constante d'innovation, l'association développe son offre de services, met en place des dispositifs et des partenariats avec les autres acteurs de son territoire. L'ASEI est un acteur de l'économie sociale et solidaire dont la mission est plus que jamais centrée sur l'accompagnement de la personne, dans la construction de son projet de vie, à tous les âges de la vie. Internet : **www.asei.asso.fr/**

Paru le 20 septembre 2021

Conjugalisation de l'allocation adulte handicapé : des associations et collectifs dénoncent une véritable « injustice sociale »

Vingt-deux associations et collectifs ont dénoncé à l'échelle nationale ce 16 septembre 2021 la « dépendance financière dans le couple » induite par l'Allocation adulte handicapé (AAH). Parmi eux, la délégation APF France handicap de l'Isère organisait dans ses locaux grenoblois une conférence de presse pour dénoncer la « conjugalisation » de cette aide sociale. L'objectif ? Faire entendre la colère des personnes en situation de handicap, de leur famille et de la société civile mobilisées face à cette « injustice sociale ».

Défendre l'autonomie des personnes handicapées et dire « stop à la dépendance financière dans le couple ». C'est pour ce combat qu'une vingtaine d'associations et de collectifs3APF France handicap, Aides, Asei, CFPSAA, collectif Alerte, collectif Handicaps, Fédération santé mentale France, Et aussi FFDys, Fisaf, Fnath, France Assos Santé, Ligue des Droits de l'Homme, Sidaction, Unafam, Unanimes, Unapei, Uniopss, Sans oublier Vaincre la mucoviscidose, Valentin Haüy et Voir Ensemble. appelaient à la mobilisation, partout en France ce jeudi 16 septembre 2021. Notamment à travers une cinquantaine de rassemblements pour inciter le gouvernement à revoir sa copie en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Au micro, Claire Cotte, directrice territoriale des actions associatives de l'AFH Isère. © Joël Kermabon – Place Gre'net

En cause ? La conjugalisation de l'Allocation adulte handicapé (AAH)4 L'AAH représente un montant maximum de 904 euros par mois destinée à compenser l'incapacité de travailler d'une personne. Mais là où le bât blesse, c'est que son calcul dépend des revenus du conjoint : dès qu'ils atteignent 1 020 euros par mois, l'AAH commence à baisser.

Conséquences ? L'allocataire voit ses ressources personnelles réduites et se retrouve dans une situation de dépendance vis-à-vis de son époux ou épouse. De quoi, estiment les organisateurs de la mobilisation qui dénoncent depuis des années cet état de fait, « nier son existence en tant qu'individu autonome ». Une « véritable injustice sociale », considère, quant à elle, la délégation APF France handicap (AFH) de l'Isère qui organisait une conférence de presse dans ses locaux grenoblois.

Blogueur Chroniqueur Bernieshoot S'informer autrement

Paru le 21 septembre 2021

Adom'Easy'L et PATRIMOINE accompagnent les jeunes en situation de handicap

Vendredi 17 septembre 2021, Claude Meunier, Président de l'association Adom'Easy'L dédiée à l'habitat inclusif créée par l'ASEI, et Pascal Barbottin, Directeur Général de PATRIMOINE, ont signé une convention de partenariat.

Objectif : proposer un habitat au cœur de la ville à des jeunes en situation de handicap, tout en garantissant leurs besoins de protection, de sécurisation, de soins et de liens sociaux.

Accompagnement au logement des jeunes en situation de handicap - Adom'Easy'L et PATRIMOINE s'engagent

Créée par l'ASEI, l'association Adom'Easy'L propose un accompagnement personnalisé des personnes en situation de handicap, fragilisées ou âgées dans leur démarche de logement inclusif. Celui-ci leur permet d'avoir un "chez soi" tout en étant dans un environnement qui s'adapte à des besoins précis : inclusion, lien social, sécurité, proximité avec les professionnels de santé, etc. Adom'Easy'L propose une alternative à l'hébergement en institution.

L'association prend en compte les besoins et les projets des personnes accompagnées pour les aider dans la recherche d'un logement qui s'adapte à leur pathologie et à leurs soins mais aussi à leur vie professionnelle et personnelle.

Le partenariat entre Adom'Easy'L et PATRIMOINE cible particulièrement les jeunes de moins de 30 ans qui souhaitent accéder à un premier logement. PATRIMOINE s'engage à leur proposer des logements en bail direct, adaptés au profil de chacun, à leur projet de vie et à leur situation financière. Un

logement stable étant la condition *sine qua non* de leur maintien dans l'emploi ou de leur insertion professionnelle.

De Gauche à Droite : Pascal Barbottin et Claude Meunier

Par ce partenariat, PATRIMOINE et Adom'Easy'L concrétisent une vision commune : celle de loger et d'accompagner tous les publics en leur permettant de vivre dignement. Léonie, jeune mère de 23 ans en situation de handicap, est la première à bénéficier d'un véritable accompagnement personnalisé. Après avoir passé un an à essuyer des refus, elle dispose désormais d'un T2 de 68 m² quartier Soupetard.

Un nouveau logement sécurisé et adapté à son handicap qui lui permet d'envisager plus sereinement son avenir professionnel. Les équipes d'Adom'Easy'L continuent de l'accompagner dans ses démarches.

Asei

Agissons pour l'inclusion

Revue de presse

2021

SOMMAIRE

Vivre à Ramonville *Paru le 21 septembre 2021*	Grand nettoyage !
Vivre à Ramonville *Paru le 21 septembre 2021*	Rénovation/Extension du Dojo
La Lettre des managers de l'action sociale *Paru le 21 septembre 2021*	Les associations disent stop à la dépendance financière des bénéficiaires de l'AAH
Le Petit Journal *Paru le 27 septembre 2021*	Le CMPP Ingres a inauguré ses nouveaux locaux à Caussade
Lepetitjournal.net *Paru le 27 septembre 2021*	Le CMPP Ingres a inauguré ses nouveaux locaux à Caussade

RENTRÉE 2021
VàR!
VIVRE À RAMONVILLE

Paru le 21 septembre 2021

Grand nettoyage !
À l'initiative de Marjorie - élève de l'A.S.E.I - et dans le cadre d'un projet autour du développement durable, des collégien·nes et lycéen·nes se sont rassemblé·es pour ramasser des déchets autour de la place Marnac et dans la cité Rose.

RENTRÉE 2021
VàR!
VIVRE À RAMONVILLE

Paru le 21 septembre 2021

Rénovation/extension du dojo

OUVERTURE EN SEPTEMBRE 2021
APRÈS UN AN DE TRAVAUX

- Objectifs : améliorer les conditions de confort des usagers et accroître sa capacité d'accueil.
- Un bâtiment à hautes performances environnementales : objectif label Énergie 4 Carbone 1 (énergie positive et bas carbone).
- Près de 2 600 utilisateurs·rices. : membres des clubs d'arts martiaux (Judo, Karaté et Yoseikan Budo), élèves du collège, des écoles et des Alaé de Ramonville, l'Aséi, crèches de la ville, adhérent·es du centre social et association Forme et Évasion.

Coût : 2 M€

Partenaires financiers : département de la Haute-Garonne (300 000 €) et région Occitanie (199 000 €)

LA LETTRE DES MANAGERS DE L'ACTION SOCIALE

Paru le 21 septembre 2021

PRESTATIONS SOCIALES

Les associations disent stop à la dépendance financière des bénéficiaires de l'AAH

Au slogan « Déconjugalisation de l'AAH », les associations du champ du handicap préfèrent désormais celui de « AAH : stop à la dépendance financière dans le couple ! », certainement plus compréhensible par le grand public. La revendication reste néanmoins la même. A l'appel de 22 organisations [1], plus de 3 000 personnes, dont 300 à Paris, ont ainsi manifesté sur tout le territoire, jeudi 16 septembre, « pour dire stop à la dépendance financière des bénéficiaires de l'AAH. » Rassemblements, manifestations, faux mariages, rencontres avec des élus locaux, sensibilisation du grand public… Les organisations ont mené près de 60 actions en France « pour que l'individualisation de l'AAH soit définitivement votée dans le cadre d'un processus parlementaire démocratique. »

Au lendemain de cette journée de manifestation nationale, les 22 organisations affirment rester pleinement mobilisées. Elles réclament une évolution « urgente » du texte de la proposition de loi qui sera à nouveau examinée par le Sénat en 2e lecture, le 12 octobre, puis en commission mixte paritaire (CMP), quelques jours après. Soutenue par le Défenseur des droits et la Commission nationale consultative des Droits de l'homme (CNCDH), cette vieille revendication du mouvement associatif « doit être impérativement entendue », insistent les organisations. Elles sont confortées par l'avis du Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies sur la mise en œuvre par la France de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, publié le 14 septembre. En effet, le Comité recommande au gouvernement de « réformer le règlement de l'allocation adulte handicapé, afin de séparer le revenu des personnes handicapées de celui de leur conjoint, et de prendre des mesures pour garantir et promouvoir l'autonomie et l'indépendance des femmes handicapées qui vivent en couple, et de renforcer les mesures de soutien aux couples composés de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés. »

(1) APF France handicap, Asei, Collectif Alerte, Collectif Handicaps, Fisaf, France Assos Santé, Unapei, Uniopss…

LE PETIT JOURNAL
Journal d'informations locales

Paru le 27 septembre 2021

Centre Médico-Psycho-Pédagogique

Le CMPP Ingres a inauguré ses nouveaux locaux à Caussade

L'antenne caussadaise du CMPP est aujourd'hui située au 6 rue Condamines et est ouverte du mardi au vendredi de 8 h à 18 h. Elle est joignable au 05 63 03 79 74 ou au 05 63 03 68 66 et par mail à cmpp.ingres@asei.asso.fr

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique inaugurait le 17 septembre ses nouveaux locaux à Caussade.

L'équipe pluridisciplinaire peut aujourd'hui accueillir de nombreux jeunes dans près de 200 m2 ainsi qu'un espace extérieur. Le CMPP géré par l'ASEI (Agir, Soigner, Eduquer, Inclure) a pour objet l'accompagnement des enfants jusqu'à 20 ans présentant des difficultés psychologiques ou des troubles de l'apprentissage. Ce lieu adapté et accessible a été pensé pour offrir une meilleure qualité de soins, un environnement sûr et permet aujourd'hui au centre d'ouvrir une journée supplémentaire par semaine. La présidente de l'ASEI Nadine Barbottin, le directeur général Philippe Jourdy et la directrice du bassin Tarn-et-Garonne Valérie Pouget-Gazut ont symboliquement laissé la coupe du ruban inaugural à des enfants, en présence du sénateur Pierre-Antoine Lévi et du responsable de pôle à l'ARS, Franck Nivaud. Quant au Maire de Caussade Gérard Hébrard et Danièle David, adjointe aux affaires sociales, ils ont salué le travail de l'équipe du CMPP qui permet à des jeunes Caussadais de prendre confiance en eux, et aux familles de trouver un soutien efficace.

LE PETIT JOURNAL
Journal d'informations locales

Paru le 27 septembre 2021

LE CMPP INGRES A INAUGURÉ SES NOUVEAUX LOCAUX À CAUSSADE

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique inaugurait le 17 septembre ses nouveaux locaux à Caussade. L'équipe pluridisciplinaire peut aujourd'hui accueillir de nombreux jeunes dans près de 200 m² ainsi qu'un espace extérieur. Le CMPP géré par l'ASEI (Agir, Soigner, Eduquer, Inclure) a pour objet l'accompagnement des enfants jusqu'à 20 ans présentant des difficultés psychologiques ou des troubles de l'apprentissage. Ce lieu adapté et accessible a été pensé pour offrir une meilleure qualité de soins, un environnement sûr et permet aujourd'hui au centre d'ouvrir une journée supplémentaire par semaine. La présidente de l'ASEI Nadine Barbottin, le directeur général Philippe Jourdy et la directrice du bassin Tarn-et-Garonne Valérie Pouget-Gazut ont symboliquement laissé la coupe du ruban inaugural à des enfants, en présence du sénateur Pierre-Antoine Lévi et du responsable de pôle à l'ARS, Franck Nivaud. Quant au Maire de Caussade Gérard Hébrard et Danièle David, adjointe aux affaires sociales, ils ont salué le travail de l'équipe du CMPP qui permet à des jeunes Caussadais de prendre confiance en eux, et aux familles de trouver un soutien efficace.